

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le vingt et un mars, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Imène **SOUID** – Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame Imène **SOUID**, Maire

Mesdames, messieurs les maires adjoints,

Jean-François CHAZOTTES – Stéphanie BARRÉ-PIERREL – Hamide KERMANI – Nathalie BESNIET – Thierry ATLAN – Sana EL AMRANI – Farid RADJOUH – Karine BETTAYEB – Frank-Éric BAUM – Malikat VERA – Alain GIRARD – Maribel AVILES CORONA – Thierry CHAUDRON

Mesdames, messieurs les conseillers municipaux,

Roselyne CHARLES ELIE NELSON – Mylène DIBATISTA – Kheira SIONIS – Seydi BA – Marilyne HERLIN – Renaud LERUDE – Josiane DAUTRY – Yann GILBERT – Annie RAMARIAVELO – Gilbert LACOM – Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER – Philippe BOURIACHI – Kathy GUERCHE – Brahim MESSACI – Noéline TANFOURI – Nicole DURU BERREBI – Christophe DI CICCO

ÉTAIENT REPRÉSENTES

- Monsieur Ramzi HAMZA est excusé et représenté par Madame Imène SOUID.
- Monsieur Houcine TROUKY est excusé et représenté par Monsieur Alain GIRARD.
- Monsieur Jinny BAGÉ est excusé et représenté par Madame Stéphanie BARRÉ-PIERREL.
- Monsieur Sylvain CAPLIER est excusé et représenté par Monsieur Brahim MESSACI.
- Madame Kathy GUERCHE arrivera en retard et donne pouvoir à Monsieur Philippe BOURIACHI
Arrivée de Madame Kathy GUERCHE à 22 h (Point 5.9 – Prime exceptionnelle au personnel du Centre Municipal de Santé).

- Madame Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER est arrivée en séance à 19 h 19 (Point n° 3 — Compte rendu des décisions prises par Madame la Maire).
- Madame Noëline TANFOURI est arrivée en séance à 19 h 23 (Point n° 3 — Compte rendu des décisions prises par Madame la Maire).
- Monsieur Seydi BA est arrivé en séance à 19 h 26 (Point n° 3 — Compte rendu des décisions prises par Madame la Maire).
- Monsieur Frank-Eric BAUM est arrivé en séance à 19 h 29 (Point n° 3 — Compte rendu des décisions prises par Madame la Maire).
- Madame Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER a quitté la séance à 22 h (Point n° 5.10) et a donné pouvoir à Noëline TANFOURI.

1— Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Thierry CHAUDRON ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction.

Imène SOUID

Je vous propose de voter l'urgence du vœu contre la réforme du « choc des savoirs », déposé par la majorité du conseil municipal de la ville d'Orly.

L'urgence du vœu contre la réforme du « choc des savoirs » est votée à l'unanimité.

1. c — Renouvellement des membres du conseil des seniors de la ville d'Orly

Karine BETTAYEB

Nous devons renouveler le conseil des seniors et, pour ce faire, en désigner ses nouveaux membres. Voici les conditions d'éligibilité à ce conseil : résider à Orly ; être âgé de 60 ans et au-delà ; ne pas être élu municipal ou administrateur du CCAS, ou conjoint d'une personne occupant l'une de ces fonctions.

Un appel à candidatures a eu lieu en mars 2024. Il a été clôturé le 27 mars 2024 et 26 candidatures ont été déposées. Il vous est proposé de ne pas effectuer de tirage au sort et conserver l'ensemble des candidatures. Si cela est accepté, nous pouvons acter, dès ce jour, le nom des nouveaux conseillers seniors.

Ont été désignés, sans qu'un tirage au sort soit nécessaire du fait d'un nombre de candidatures ne dépassant pas le nombre de postes proposés :

- Madame AUBRY Odile ;
- Monsieur AVUCCI Luciano ;
- Monsieur BERHAULT Patrick ;

- Monsieur BERTHELIN Jean-Bernard ;
- Monsieur BONHEUR Jean-Michel ;
- Madame BONNEMERE Josiane ;
- Monsieur BRUNET Patrick ;
- Monsieur CAMBUSIER Sougoumar ;
- Monsieur CAPLIER Thierry ;
- Monsieur CHARLOT Vincent ;
- Monsieur DAUCHEZ Pierre ;
- Monsieur DESHAYES Bernard ;
- Madame FOUINEAU Fabienne ;
- Madame HARAS Florine ;
- Monsieur JUPITER Tassadite ;
- Madame LE VAN LAI Nadine ;
- Madame LORIOT Boniface Pierrette ;
- Monsieur MEDJAHEDI Boumedienne ;
- Madame MIFTAH Lalla Mina ;
- Monsieur NASSIB Abdé ;
- Monsieur OLIVRY Jean-Pierre ;
- Madame SACCUCCI Patricia ;
- Monsieur SANTORO Antonio ;
- Monsieur SILVA DIUIS Manuel ;
- Monsieur STOUVENEL Pierre ;
- Monsieur THOMAS Jean-Marc.

1.b – Renouvellement des membres du conseil de la culture de la ville d’Orly

Nathalie BESNIET

Le conseil de la culture de la ville d’Orly est une véritable instance participative. Il a pour objectif d’impliquer les Orlysiens dans la programmation culturelle et ainsi s’adapter à leurs attentes, par l’intermédiaire d’une offre culturelle diversifiée. Je tiens à remercier ce conseil pour ses accomplissements. En effet, la fréquentation du centre culturel a augmenté de façon significative, autant pour les spectacles que pour les séances de cinéma.

Les membres de ce conseil sont acteurs de la sélection, mais également force de proposition. Ils n’hésitent pas à soumettre des idées de spectacle pour la programmation, en s’appuyant sur leur expérience personnelle. Cette richesse permet à la culture de prospérer au sein de la ville d’Orly. Cette instance participative construit la programmation culturelle en coopération avec la direction des affaires culturelles et artistiques. Elle permet donc un rayonnement qui s’étend au-delà de la ville d’Orly.

Nous avons noté qu’une majorité d’Orlysiens est présente lors des événements se déroulant au centre culturel, même si certains spectacles majeurs attirent un public plus large. En effet, la culture n’a pas de frontières.

Pour revenir à la désignation des membres du conseil de la culture de la ville d’Orly, je rappelle qu’un appel à candidatures a eu lieu du 2 au 7 février 2024 et que 20 personnes se sont portées candidates. Il est donc proposé de retenir une

composition dudit conseil, incluant les 20 membres, dont la liste était en annexe. Ils représentent un certain nombre de quartiers de la ville d'Orly (les adresses sont indiquées). L'installation du conseil aura lieu le 24 avril 2024.

Ont été désignés, sans qu'un tirage au sort soit nécessaire du fait d'un nombre de candidatures ne dépassant pas le nombre de postes proposés :

- Madame BACRI Martine ;
- Madame BENOUIS Monia ;
- Madame BENSARD Karine ;
- Madame BLACODON Viviane ;
- Monsieur CANET Jean ;
- Madame CAPLIER Marie-Paule ;
- Monsieur CAPLIER Thierry ;
- Madame DJABILI Karima ;
- Madame GAUTHREAU Elisabeth ;
- Madame GUALBERT Chantal ;
- Monsieur HENOT Philippe ;
- Madame HENOT Martine ;
- Madame LASKAR Judith ;
- Madame MARIE Christiane ;
- Madame MARTON Aurélie ;
- Madame MASIA Véronique ;
- Madame MAYTRAUD Monique ;
- Madame PREDAL Annie ;
- Monsieur ROUGERIE Serge ;
- Madame SPIRO Dominique.

2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 8 février 2024

Adopté à l'unanimité

1 abstention : Madame Nicole DURU BERREBI

3 – Compte rendu des décisions prises par Madame la Maire en vertu de la délégation de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales donnée par le Conseil municipal par délibération du 11 mars 2023 en application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales

Imène SOUID

Comme l'ordre du jour est très chargé, je vous demande bien vouloir lire le numéro du dossier sur lequel porte votre question. Nous essayerons de terminer ces délibérations dans un délai de 20 minutes. Si certaines questions devaient rester en suspens, nous y répondrons ultérieurement, par écrit.

Philippe BOURIACHI

Rien n'est inscrit au règlement intérieur concernant les dispositions que vous venez d'annoncer.

Imène SOUID

Je vous demande simplement de nous poser vos questions.

Philippe BOURIACHI

Dans ce cas, il faudrait alors modifier le règlement intérieur.

Imène SOUID

Avez-vous des questions ?

Philippe BOURIACHI

J'ai bien des questions. Cependant, je maintiens que le règlement intérieur ne stipule pas ce délai de 20 minutes. Tout d'abord, je souhaiterais avoir des précisions concernant la décision numéro 36, la demande de subvention au titre de la DSIL. Un audit a-t-il été réalisé concernant la dotation de soutien à l'investissement local ? Si tel est le cas, serait-il possible d'en obtenir une copie ?

Imène SOUID

L'audit a bien été réalisé mais il n'a pas encore été finalisé.

Philippe BOURIACHI

Comment est-il possible de demander une subvention, alors que l'audit n'est pas encore terminé ?

Imène SOUID

Nous demandons une subvention, avec les étapes d'aujourd'hui, mais l'audit n'est pas finalisé et il manque encore des éléments à ajouter avant de pouvoir vous le communiquer.

Philippe BOURIACHI

La question suivante porte sur la décision numéro 39. Nous sommes à l'heure du réchauffement climatique et de l'Agenda 21, ne serait-il donc pas temps de passer au numérique ?

Imène SOUID

Tout le monde n'est pas encore disposé à s'adapter à l'ère numérique et nous devons répondre à l'ensemble des besoins de la population. Par conséquent, les supports papier demeurent nécessaires.

Philippe BOURIACHI

Ensuite, pouvez-vous nous en dire davantage concernant la décision numéro 40 ?

Imène SOUID

Ce point concerne l'impression et la livraison du journal du conseil municipal.

Philippe BOURIACHI

Pourquoi utiliser deux fournisseurs différents pour les impressions ?

Imène SOUID

Parfois, des brochures complémentaires sont également imprimées et nécessitent un fournisseur à part. En effet, il s'agit de deux prestations différentes.

Philippe BOURIACHI

Concernant la décision numéro 47, serait-il possible d'avoir plus d'informations ?

Imène SOUID

Il s'agit de la mise en place d'une gestion électronique de documents, avec une mise à disposition de ce logiciel.

Philippe BOURIACHI

Pourquoi constatons-nous une augmentation de 0,62 ?

Imène SOUID

Effectivement, 15 000 euros supplémentaires viennent en sus du prix initial du marché. Cependant, je ne dispose pas d'autres informations à ce sujet. Nous communiquerons ultérieurement le détail de cette augmentation de 15 000 euros.

Philippe BOURIACHI

Concernant la décision numéro 48, elle indique 200 euros de l'heure. Aucun professeur de philosophie n'était-il disponible, au sein des lycées, pour le faire ?

Imène SOUID

Ma réponse est toujours la même : si les gens ne se portent pas candidats, il est difficile de les reprendre.

Philippe BOURIACHI

Ensuite, concernant la décision numéro 49, pour des cours de Capoeira, l'association se voit gracieusement prêter des locaux, c'est bien ça ?

Imène SOUID

Les locaux sont prêtés à l'association qui organise les cours de Capoeira. Cela a été négocié avec les services.

Philippe BOURIACHI

Concernant la décision numéro 61, le montant représente 108 euros de l'heure. Personne, au sein de la ville d'Orly, n'était-il disponible pour le faire ?

Imène SOUID

A priori personne ne l'était, puisque nous avons fait appel à eux et qu'ils ont répondu.

Philippe BOURIACHI

Pourtant, certaines mères de famille m'ont affirmé qu'elles n'ont pas eu connaissance de cette information. Je continue avec la décision numéro 62 relative à l'organisation d'un parcours culturel. Pourquoi des musiciens tels que Dry et Mista Flo n'ont pas été sollicités, alors qu'ils sont originaires de la ville d'Orly ?

Imène SOUID

Les services sont libres de choisir les prestataires auxquels ils font appel. En effet, il est nécessaire de disposer des bonnes structures. Par ailleurs, ils peuvent, comme ils le souhaitent, proposer leurs services.

Philippe BOURIACHI

Je poursuis donc avec la décision numéro 68. Qui serait formé exactement ?

Imène SOUID

Il s'agit de former un apprenti dans le domaine de l'informatique.

Philippe BOURIACHI

Concernant la décision numéro 71, l'objectif est de rechercher un talent. Utiliser des plateformes comme LinkedIn, Le Bon Coin, les sites de la ville ou bien la Gazette des communes ne permettrait-il pas de réaliser des économies ? En effet, nous dépensons 11 400 euros HT pour des publications de recrutement.

Imène SOUID

Le recrutement s'avère compliqué, même avec l'utilisation des plateformes que vous mentionnez. L'idée est de diversifier les moyens de communication et d'ouverture. Nous diffusons actuellement à travers tous les supports possibles.

Philippe BOURIACHI

Je reviens maintenant sur la décision numéro 94. La communication n'a pas été diffusée. Nous invitons un professeur de Yoga à se rapprocher de l'ensemble des services de l'enfance. Ensuite, concernant la décision numéro 100, pouvez-vous fournir plus d'informations à son propos ?

Imène SOUID

Ce projet a mis en lien un auteur et des classes de CE2 et CM1 et a permis aux enfants de découvrir les coulisses de la création d'un livre. Il s'est déroulé du 9 novembre 2023 au 8 février 2024. Cependant, la procédure de validation n'a pas été valablement poursuivie et la prestation a donc été réglée par un protocole transactionnel à hauteur de 450 euros. Cette prestation ayant déjà eu lieu, il s'agit bien de la mise à jour qui vous est proposée aujourd'hui.

Philippe BOURIACHI

Je poursuis avec les décisions numéro 115 et 116. En effet, nous n'avons pas très bien compris l'approbation de l'avenant à la convention entre la ville et l'association VVL fixant les tarifs « classe printemps 2024 ». Le budget prévisionnel s'élève à 284 184 euros. Couvre-t-il toute l'année et pour quel type de prestation ? Le tarif est-il similaire ou bien supérieur à ce que cela nous coûtait lorsque nous étions en direct ?

Imène SOUID

Cela est moins coûteux, puisque nous réalisons une économie vis-à-vis de la masse salariale. En effet, VVL prend en charge tout ce qui relève de l'encadrement. Le budget prévisionnel englobe le tarif des classes de neige, soit 4 classes de neige pour les écoles élémentaires et 3 classes vertes, pour un montant de 284 184 euros.

Philippe BOURIACHI

Est-il possible de savoir combien d'enfants en bénéficient ?

Imène SOUID

Nous pourrions tout à fait transmettre le détail des prestations ainsi que le nombre d'enfants qui en bénéficient.

Philippe BOURIACHI

Ensuite, je passe à la décision numéro 120. Nous comprenons que nous payons pour nous faire accompagner dans l'exécution du marché public.

Imène SOUID

Tout à fait, et cela afin de pallier les défaillances d'entreprises, comme je l'ai évoqué précédemment. Nous sommes donc accompagnés par un cabinet d'avocats, afin de suivre de près cette procédure et défendre les intérêts de la ville dans le cadre du chantier en cours.

Philippe BOURIACHI

Cela m'amène à la décision numéro 134 qui prévoit le recours à un cabinet d'avocats pour accompagner la ville dans le cadre d'un recours contentieux contre des délibérations de déclassement de domaine public. De quel domaine s'agit-il ? Nous savons bien qu'il s'agit du Clos-Saint-Germain, mais il avait été déclassé pour le restituer à la copropriété.

Imène SOUID

Cette décision a été prise pour régulariser la situation, car il n'existait pas de décision à l'époque. Il avait été fait appel à ce cabinet d'avocats. Le plaideur avait attaqué trois délibérations, intervenues successivement, et ses trois requêtes ont été relevées. Le délai d'appel court jusqu'au 8 avril 2024. Il peut donc encore faire un recours, s'il le souhaite.

Philippe BOURIACHI

Pourtant, il a été déclassé et donné.

Imène SOUID

Tout à fait, mais une personne a lancé une procédure contre cette décision. Nous avons donc fait appel à un cabinet d'avocats pour gérer cette situation.

Philippe BOURIACHI

Concernant la décision numéro 150, une étude sur la programmation urbaine et économique n'a-t-elle pas déjà été réalisée ?

Imène SOUID

Le marché avait été prévu, mais pas encore lancé. Nous démarrons l'approbation du marché concernant cette prestation de programmation urbaine et économique.

Philippe BOURIACHI

Je conclus avec les décisions numéro 154 et 155. Serait-il possible d'obtenir la convention ?

Imène SOUID

En effet, elle pourra vous être transmise.

D'autres demandes d'intervention ? Madame AÏT-SALAH.

Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER

Je souhaite revenir sur la décision numéro 37, concernant les honoraires d'avocats.

Imène SOUID

Il s'agit d'honoraires d'avocats se rapportant à une expertise de l'état de la propriété située au 16, rue Louis Bonin, à Orly. Cette expertise a conclu que cette maison ne possède pas de fissures pouvant créer des situations de danger.

Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER

Ensuite, la décision numéro 59 relative à l'approbation de l'avenant du marché de la société Propolis. Pourquoi le service de propreté de la ville n'effectue-t-il pas ce balayage ?

Imène SOUID

Une réorganisation interviendra bientôt et les services de la ville reprendront ce balayage en charge.

Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER

Très bien, mais pourquoi avoir choisi d'engager un intervenant extérieur ?

Imène SOUID

Cela faisait partie d'un marché. Cependant, grâce à la réorganisation, nous pourrions gérer ce balayage avec les services de la ville.

Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER

Je reviens également sur les décisions numéro 115 et 116, à propos du VVL. Je souhaiterais également obtenir le bilan financier et comptable.

Imène SOUID

Il sera difficile de vous fournir un bilan financier. Cependant, vous aurez le détail des effectifs et le nombre d'enfants qui en ont bénéficié.

Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER

Je fais référence au bilan financier de l'investissement et du fonctionnement, avec le partenariat VVL.

Imène SOUID

Comme cela s'étale sur l'année, nous n'aurons pas accès au résultat financier exact aujourd'hui. Vous l'obtiendrez en fin d'année, ou bien en début d'année prochaine.

Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER

La décision numéro 125 est-elle en lien avec la vidéoprotection ou bien avec l'informatique ?

Imène SOUID

Cela relève de l'informatique et de la nécessité de posséder une connexion internet correctement dimensionnée pour les besoins en dehors du périmètre du SICIO, notamment pour les écoles, et sécuriser un accès à internet aux moyens de solutions modernes.

Monsieur DI CICCIO.

Christophe DI CICCIO

Je souhaiterais avoir des précisions concernant la décision numéro 32, à propos de l'approbation du contrat de session pour l'organisation du spectacle d'Ibrahim Maalouf. Le coût s'élève à 26 588 euros, ce qui semble important. Est-ce que ces

spectacles sont subventionnés par l'État ou bien portent-ils sur le budget de la ville et donc sur les impôts des contribuables ?

Imène SOUID

Nathalie BESNIET va vous répondre.

Nathalie BESNIET

Cela porte en partie sur tout le monde. En effet, nous ne sommes pas subventionnés pour un spectacle mais pour une programmation annuelle. Nous recevons des fonds du Département, de la Région, et autres. Une enveloppe est dédiée aux spectacles vivants se déroulant au centre culturel. Est-ce que le montant consacré à la programmation d'Ibrahim Maalouf vous interpelle ?

Christophe DI CICCIO

En effet, je trouve ce montant important pour un spectacle d'une heure et trente minutes avec un artiste de cette catégorie. Étant moi-même dans le milieu de la programmation artistique, je connais donc les coûts d'achat et ce montant me semble trop élevé. C'est deux fois trop cher.

Imène SOUID

Madame BESNIET.

Nathalie BESNIET

Je rappelle qu'il s'agit du coût total, englobant également la partie technique, et tout ce qui s'ensuit. Il ne faut pas oublier également les recettes de la ville, puisque les places sont payantes et viennent en déduction du prix. La ville d'Orly et le conseil de la culture ont choisi de proposer une programmation riche et variée. Or, la qualité a un coût. En effet, deux à trois fois par an, nous offrons des têtes d'affiche.

Imène SOUID

Le concert a affiché complet, avec 407 spectateurs, et a généré une recette de 5730 euros.

Christophe DI CICCIO

Je rappelle que le prix de la place de spectacle s'élevait à 15 euros. Serait-il possible de connaître la composition du plateau technique ?

Imène SOUID

Nous ne rentrerons pas dans le détail.

Christophe DI CICCIO

Il existe des solutions, si vous êtes prêts à les entendre, qui permettraient aux contribuables orlysiens de faire des économies.

Imène SOUID

Nous ne sommes pas prêts à l'entendre.

Nicole DURU BERREBI

Je voulais juste ajouter que Monsieur Ibrahim Maalouf est un artiste réputé.

Imène SOUID

Nous partageons cette analyse.

4 – Communications de la Municipalité.

Imène SOUID

Notre dispositif de tranquillité publique est aujourd'hui déployé dans son entièreté, composé des équipes de médiation, d'ASVP et de police municipale. Nous avons le plaisir d'accueillir ce soir l'équipe au complet de la police municipale, dirigée par Sylvie BARANTON, que je laisse se présenter.

Depuis le 1^{er} janvier, la Régie « Eau, Seine et Bièvre » assure la distribution d'eau potable dans 9 communes du Grand Orly Seine Bièvre, dont notre ville.

Dans le cadre de cette nouvelle régie et des valeurs qu'elle impulse notamment la transparence au niveau de la gestion, il a été décidé la création d'un comité citoyens. Ce comité regroupera des habitants qui auront notamment pour mission de dialoguer sur les enjeux de l'eau, la refonte tarifaire de l'eau potable... Des interventions seront prévues en conseil de quartier ; les orlysiens qui le souhaitent pourront ainsi proposer leur candidature.

Retour sur les principaux événements qui ont marqués la vie de notre ville ces dernières semaines :

- Le 21 février, nous avons, aux côtés de l'AFMD, retransmis en direct au centre culturel ce moment historique qu'est l'entrée au Panthéon de Missak MANOUCHIAN accompagné de son épouse Mélinée, résistant communiste arménien, qui s'est battu au péril de sa vie pour la France et ses valeurs nobles.
- Après le forum dédié à la formation de février dernier, nous avons organisé le 13 mars dernier dans les salons le forum de l'emploi qui a été une belle réussite. Un grand merci au service et à tous nos partenaires pour leur mobilisation et leur implication pour la réussite des Orlysiens.
- Les 7, 14 et 21 mars se sont réunis les trois conseils de quartiers en présence d'un large public qui a permis des échanges à la fois riches et constructifs.
- Le 15 mars, j'ai été alertée par les enseignants du CFI de la décision de la CCI d'Île-de-France de fermer les sections du Bac Professionnel dès la rentrée prochaine, soient 9 classes de 20 à 30 élèves. J'ai aussitôt écrit au Président de la CCI pour lui demander de reconsidérer sa décision. Je lui ai également exprimé ma vive inquiétude au sujet de l'avenir de cet établissement et des centaines de jeunes qui vont devoir subir cette décision qui les pénalisera directement. J'ai également interpellé la Présidente de la Région Île-de-France à ce sujet.

J'étais également, la semaine dernière, devant le collège Robert Desnos et ce mardi matin à Dorval, aux côtés des équipes enseignantes, parents d'élèves et collégiens mobilisés contre la réforme du choc des savoirs.

Puis, la semaine dernière, les parents d'élèves maternelle et élémentaire se sont mobilisés contre le non-remplacement des professeurs depuis la rentrée scolaire. J'ai adressé un courrier à la DASEN pour demander les remplacements fortement attendus par tous.

- Le 23 mars, s'est réuni dans cette salle le conseil des enfants. Les enfants sont à l'initiative de plusieurs projets sur lesquels ils travaillent à l'instar de la réédition de la rue aux enfants.
- Le 28 mars, j'ai présidé aux côtés de Roselyne Charles-Elie-Nelson et Thierry Caplier, le Conseil de la Vie Associative Orlytienne qui s'est retrouvé dans les salons de la mairie, en présence de plus d'une quarantaine d'associations. Nous avons travaillé sur plusieurs thématiques afin de relancer la dynamique : communication, moyens matériels, simplification des procédures, Maison des associations...
- Samedi dernier, nous avons avec plusieurs collègues de la majorité assisté à la grande chasse aux œufs dans le Parc du Grand Godet.
- Ce matin, j'ai eu le plaisir d'ouvrir les Jeux Olympiques et Paralympiques de l'école maternelle Joliot Curie.

Concernant les principaux événements à venir :

- Le 22 avril, nous installerons ici le Conseil des Seniors.
- Je vous invite tous à participer aux trois réunions publiques de mi-mandat qui auront lieu les 23, 25 et 30 avril prochains à 18h30 :
 - La réunion du 23 avril aura lieu à l'Orangerie et portera sur le vivre ensemble et la tranquillité publique,
 - Celle du 25 avril dans les salons de la mairie et aura pour thématique les services à la population,
 - Et, enfin, celle du 30 sur les projets urbains aura lieu au sein de la salle Marco Polo.
- A noter, les prochaines commémorations. Elles auront lieu :
 - Le 28 avril à 11h pour la commémoration du souvenir de la déportation aux monuments aux morts,
 - Le 8 mai à 11h pour la commémoration de l'armistice de 1945 aux monuments aux morts,
 - Le 10 mai à 12h pour l'abolition de l'esclavage devant la stèle du parc du centre administratif.
- Orly en fête aura lieu les 1er et 2 juin prochain.
- Enfin, les élections européennes auront lieu le 9 juin prochain. A noter trois changements de localisation de bureaux de vote. Le bureau Pablo Néruda sera déplacé au sein de la Halle aux talents, l'école maternelle Joliot Curie au gymnase Robert Desnos et le bureau du centre administratif sera déplacé, quant à lui, juste derrière dans la salle des mariages.

5-0. Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'UNICEF en soutien symbolique à son action en aide aux enfants et familles victimes de malnutrition sévère sur la bande de Gaza

Imène SOUID

« La famine est imminente dans la partie nord de la bande de Gaza et risque de s'étendre à l'ensemble de l'enclave assiégée, plongeant ainsi 2,2 millions de Palestiniens dans la crise alimentaire la plus vaste et la plus grave du monde », ont averti les agences nationales des Nations Unies. Ce diagnostic alarmant est détaillé par le cadre intégré de la classification de l'insécurité alimentaire, initiative mondiale regroupant plusieurs organisations et institutions intergouvernementales, qui ont pour mission de classer la gravité et l'ampleur de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. Ils estiment que plus d'un million de Palestiniens de Gaza sur un total de 2,2 millions sont en phase 5, soit en situation catastrophique. Aussi, d'après le dépistage effectué par l'UNICEF et ses partenaires, un enfant de moins de 2 ans sur 3, dans le nord de la bande de Gaza, souffre actuellement de malnutrition aiguë. La ville d'Orly exprime sa solidarité envers les populations et tous les enfants qui vivent dans la peur, la douleur, et maintenant la famine. Ainsi, le conseil municipal est appelé à voter l'octroi d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'UNICEF, qui intervient en aide aux familles et en protection des enfants. Il est proposé l'octroi d'une subvention symbolique de 3 000 euros à l'UNICEF pour ses actions.

Qui souhaite prendre la parole ? Madame AÏT-SALAH.

Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER

Nous avons voté majoritairement trois vœux pour la paix sur les territoires palestiniens depuis 2020 : un vœu pour la reconnaissance de l'État palestinien, un vœu pour le cessez-le-feu sur Gaza, un vœu pour la reprise du versement de la contribution de la France à l'agence onusienne UNRWA, qui est une agence dédiée aux secours, à la santé et à l'éducation des réfugiés palestiniens.

Aujourd'hui, un génocide est en cours. Il est le premier de ce siècle. Notre humanité est gravement attaquée et nous ne pourrions pas dire : « nous ne savions pas ». La cour internationale de justice de l'ONU, qui est une instance juridique internationale indépendante, a estimé, le 28 mars 2024, que les conditions de vie catastrophiques des Palestiniens de la bande de Gaza s'étaient encore détériorées, notamment du fait de la privation prolongée et généralisée de nourriture, menant au vœu que vous présentez. Unanimement, la cour demande à Israël d'ouvrir et d'augmenter les passages des centaines de camions humanitaires qui attendent d'entrer dans la bande de Gaza. Elle lui demande de ne pas contrevenir à la convention internationale pour la prévention et la répression du crime de génocide, avec effet immédiat, pour que l'armée israélienne ne commette pas d'acte qui violerait le droit international à l'endroit des Palestiniens. Les juges ont donné un mois au gouvernement d'extrême droite israélien pour qu'il rende des comptes à la cour internationale de justice. Or, depuis le 28 mars 2024, la situation empire. En effet, sept internationaux humanitaires ont été assassinés, l'hôpital Al-Shifa a été pulvérisé et le compteur des morts tourne à plein régime, notamment pour les enfants de Gaza. Je pense que notre instance est dans son rôle d'être solidaire avec la détresse d'un peuple. Ici, il s'agit du peuple palestinien, et plus particulièrement de ses enfants, avec un fond d'urgence pour l'UNICEF, même s'il est symbolique. J'aimerais à nouveau attirer votre attention sur le fait que la ville

peut également s'engager sur et pour des relations de solidarité, de coopération et de fraternité, grâce aux réseaux institutionnels liés au ministère des Affaires étrangères de notre pays. Je veux évoquer l'association des collectivités françaises, Cités unies France, dont l'existence remonte aux années d'après-guerre (seconde guerre mondiale) et qui avait été créée pour éviter que l'Histoire ne se répète.

Engager la ville d'Orly pour des actions de coopération avec la Palestine (elle pourrait être engagée également envers d'autres pays), par l'intermédiaire de Cités unies France, ouvrirait la ville et sa population à des actions de coopération et d'aide à la reconstruction de Gaza. Participer aux actions de Cités unies France, avec plus d'une centaine de collectivités françaises dans son réseau des villes en coopération avec les territoires palestiniens (CDRP), est un moyen de contribuer au dialogue, à la promotion du droit international et à la paix entre Israël et la Palestine. Cette guerre perdure depuis 75 ans ; il est temps de réactiver des liens diplomatiques, à la place de relations de guerre.

Il est également grand temps que toutes les responsabilités et toutes les volontés politiques de France se mobilisent réellement et activement, particulièrement celles de gauche. Nous sommes également ici dans cette instance, à notre échelle, face à nos responsabilités. Nous le savons, les majorités de droite qui ont pris le pouvoir en 2021 au conseil départemental du Val-de-Marne, et en 2016 au conseil régional d'Île-de-France, ont instantanément arrêté leurs coopérations avec les territoires palestiniens. Elles ont coupé des liens solidaires, culturels, sportifs, économiques entre les Val-de-Marnais, les Franciliens, des élus palestiniens et des partenaires de la société civile palestinienne, contribuant ainsi à l'isolement des collectivités palestiniennes et au renforcement de l'hégémonie israélienne.

Comment agir pour arrêter cette guerre et son génocide ? Il faut promouvoir modestement des liens internationaux de coopération, de culture et de paix entre villes et leurs populations. Faut-il encore, au-delà d'une subvention exceptionnelle à l'UNICEF, qui honore notre instance, les Orlysiennes et les Orlysiens, saisir aujourd'hui l'obligation morale d'engager la ville à rejoindre les autres villes qui tentent d'agir, avec courage, pour un soutien concret des collectivités des territoires palestiniens. Je voterai en faveur de cette délibération.

Imène SOUID

D'autres interventions ? Monsieur MESSACI.

Brahim MESSACI

Je souscris aux propos tenus précédemment. La symbolique de cette subvention est forte, même si la somme reste faible. Notre humanité est interrogée par l'horreur de ce qu'il se passe. Pendant un moment, ceux qui dénonçaient ce qu'il se passait étaient accusés d'être complices du Hamas. Aujourd'hui, ne rien dire revient à être complice. Je remercie la ville pour ce geste symbolique, et bien évidemment nous voterons en faveur cette subvention.

Imène SOUID

Merci. Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI

Je remercie la majorité municipale de proposer cette délibération. La ville d'Orly honore la mémoire de ceux qui les ont précédés, dans cet élan humanitaire et justicier. Il existe effectivement une injustice criante, qui perdure depuis des années. Je vous remercie d'amorcer cet élan de générosité et de solidarité, avec les moyens que nous avons. Nous ne pouvons pas nous permettre de dire que la région Île-de-France a cessé toute coopération. Je rappelle que le 17 novembre 2023, la région Île-de-France a voté deux délibérations, pour un montant total de 250 000 euros. En effet, deux subventions de 125 000 euros chacune ont été versées à deux structures palestiniennes pour venir en aide aux civils, à Gaza.

Madame Imène SOUID

Je vous remercie et vous propose de procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

5.1 Approbation du compte de gestion de l'exercice 2023 du budget principal de la ville

Imène SOUID

Le résultat de l'exécution de l'exercice 2023 présente un excédent de 11 986 981,28 euros, avec un excédent en fonctionnement de 4 924 294,68 euros et un excédent d'investissement de 7 062 686,60 euros. Le résultat global, qui tient compte des restes à réaliser pour la section d'investissement est de 6 275 251,25 euros. Vous pouvez vous référer au tableau page 2.

Concernant l'affectation des résultats 2023 au budget 2024, le résultat de 4 924 294,68 sera affecté en report à nouveau en fonctionnement. Le résultat de 7 062 686,60 euros sera affecté en report à nouveau en investissement.

Concernant le taux d'exécution du budget 2023, en section de fonctionnement, il a été de 95,95 % en dépenses, et de 106,35 % en recettes. Quant à la section d'investissement, le taux d'exécution a été de 57,60 % en dépenses et de 51,24 % en recettes. Ces taux de réalisation bas en investissement s'expliquent par les restes à réaliser et les provisions budgétaires constituées pour la réalisation des futurs équipements, qui s'étendront sur plusieurs années.

Je vous présente maintenant quelques indicateurs budgétaires. L'épargne brute s'élève à 5 892 566 euros, soit 9,63 % et en légère baisse par rapport à 2022, tandis que l'épargne nette s'élève à 3 888 507 euros, soit 6,36 %. Cette épargne nette représente la capacité nette d'autofinancement de la ville. En outre, les ressources d'investissement diminuent essentiellement sous l'effet du rythme de perception des subventions ANRU pour Rosa-Parks et s'établissent à 13 423 400 euros. Par ailleurs, les dépenses d'équipement ont nettement augmenté et s'élèvent à 20 602 126 euros. Le besoin de financement est donc négatif et représente -7 178 726 euros, mais il est largement couvert par l'excédent d'investissement reporté de 2022 sur 2023, qui était de 14 417 266 euros. L'encours de dette a diminué en 2023 et s'établit à 46 314 898 euros, car la ville a reporté son emprunt. La capacité de désendettement reste stable et se situe à 7,86 euros.

Voici maintenant quelques chiffres supplémentaires.

Les recettes de fonctionnement en 2023 s'élèvent à 63 665 415 euros. Elles ont augmenté de 6,93 % par rapport à 2022.

Les dépenses de fonctionnement en 2023 s'élèvent à 55 269 114 euros. Elles ont augmenté de 4,41 % par rapport à 2022, essentiellement du fait de l'augmentation des charges à caractère général (énergie, alimentation) et aux charges de personnel.

Les dépenses d'investissement en 2023 s'élèvent à 23 218 135 euros. Elles ont augmenté de 38,14 % par rapport à 2022.

Les recettes d'investissement en 2023 s'élèvent à 9 534 893 euros, soit une baisse de 4,65 % par rapport à 2022.

Il est à noter la parfaite concordance entre le compte administratif et le compte de gestion. Trois délibérations sont soumises au vote : l'approbation du compte de gestion, l'approbation du compte administratif 2023 (je devrai sortir de la salle, afin que vous puissiez voter) ; l'affectation et les reprises des résultats 2023.

Les débats sont ouverts. Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI

Je vous remercie pour cet exposé liminaire. À la page 1, il est indiqué que les dépenses de fonctionnement augmentent fortement sous l'effet de l'inflation, mais le niveau d'épargne brute ne diminue que légèrement et reste à un bon niveau. En effet, il s'établit à 5 892 566 euros, contre 6 303 672 euros en 2022. Le taux d'épargne brute s'élève à 9,63 %. Un stock de dettes en diminution. Cette dette s'établit au 31 décembre 2023 à 46 314 898 euros. Tout cela semble, à première vue, positif. En effet, le remboursement en capital de la dette de l'épargne ne diminue pas et s'élève à 3 888 507 euros. Le délai de désendettement passe de 6,29 en 2021, à 7,67 en 2022, puis à 7,86 en 2023. Vous nous parlez d'un excédent et le vendez comme une « bonne gestion ». Sommes-nous devenus une entreprise devant réaliser des bénéfices, calquée sur le modèle communiste chinois ? Ou bien alors sommes-nous une vraie ville, dite de gauche, privilégiant le bien-être de nos administrés ? Par conséquent, pourquoi ne pas se servir des 6 millions d'excédent pour proposer des services aux Orlysiens ? Par exemple, cet excédent pourrait être utilisé pour l'ouverture de crèches, uniquement à destination des Orlysiens, la construction d'un palais des sports, le soutien de notre équipe de basket, le soutien à des associations, la couverture des terrains de tennis, l'amélioration de la piscine. Ainsi, cela permettrait d'éviter une augmentation des impôts.

Malheureusement, cet excédent sert plutôt d'épargne brute, afin de pouvoir emprunter et augmenter ainsi l'endettement. Or, moins nous empruntons, moins nous payons d'intérêts et donc moins nous nous endettons. Vous avez fait le choix d'une lecture très favorable mais nous vous remercions de bien également vouloir relever les points défavorables.

Est-ce que les services apportés aux Orlysiens ont été à la hauteur de leurs attentes ?

Imène SOUID

Concernant l'excédent budgétaire que vous évoquez, je me permets de vous rappeler que nous avons un projet d'investissement pluriannuel. Ces investissements ne s'effectuent pas sur une année. Cet excédent nous permet aujourd'hui de réaliser une école (qui sera bientôt là), d'agrandir également deux écoles (l'école maternelle Jean Moulin et l'école élémentaire Jean Moulin), d'agrandir l'école maternelle Noyer Grenot. Ce sont des services directs à destination de la population orlysiennne et qui répondent à ses besoins. Je pense également à la création d'un IME. Il existe déjà, mais dans des conditions qui ne sont pas les meilleures. Nous agrandissons donc la capacité d'accueil de cet IME. Une annexe du centre social sera également créée, avec des espaces supplémentaires et un centre de restauration pour nos séniors, qui sera à la hauteur de leurs attentes. Tout cela prend du temps et nous pensons à l'avenir et nous empruntons afin de subventionner ces investissements qui se déroulent sur plusieurs années.

D'autres demandes d'intervention ? Monsieur MESSACI.

Brahim MESSACI

Sur la question de l'emprunt, vous connaissez notre position : en 2021, les charges financières s'élevaient à 2 400 000 euros, pour le remboursement des emprunts.

Imène SOUID

Je précise qu'en 2023, nous n'avons pas utilisé d'emprunt. Nous le ferons pour 2024, mais nous l'évitons si nous le pouvons. Par exemple, en 2023, nous avons prévu un emprunt que nous n'avons pas utilisé.

Brahim MESSACI

En effet, nous ne constatons pas un recours systématique et déraisonnable aux emprunts. Cependant, il existe un risque, sur une année, de voir des sommes augmentées, notamment lors du paiement de plusieurs intérêts souscrits dans des durées se cumulant sur une année.

Concernant l'exercice 2023, le reste à réaliser s'élève à 31 millions, pour un budget 2023 en investissement d'environ 40 millions. Ce reste se cumule-t-il sur plusieurs années ou bien concerne-t-il uniquement l'année 2023 ?

Imène SOUID

Il s'agit du reste cumulé sur les trois ou quatre dernières années.

Brahim MESSACI

Comment expliquer les 5 millions d'excédent en fonctionnement cette année ? Cela représente quasiment 10 % du budget 2023.

Imène SOUID

Il s'agit de l'autofinancement que nous avons dégagé, mais qui est moins important que les années précédentes.

Brahim MESSACI

Sur ces 5 millions, qu'est-ce qui n'a pas été réalisé et avait été budgété en 2023 ?

Imène SOUID

Je n'ai pas le détail précis. Nous avons réalisé des économies sur la masse salariale. Des postes sont restés vacants et la masse salariale n'a pas été consommée à hauteur d'une année complète. En outre, effectivement, des projets n'ont pas été réalisés.

Brahim MESSACI

J'aimerais poser une dernière question concernant les perspectives. Quelles sont les principales pistes d'économie ou de progression de la recette envisagées ?

Imène SOUID

Nous privilégions plutôt la recherche de recettes supplémentaires. Concernant la recherche d'économie, un travail pointu est réalisé par les ressources humaines pour effectuer un suivi mensuel de la masse salariale et des besoins (priorisation des postes vacants actuels, réorganisation des amplitudes horaires, etc.). Nous essayons également de réaliser des économies d'énergie. Par exemple, l'agrandissement et la réhabilitation des écoles réduiront la consommation d'énergie de ces établissements. Néanmoins, notre objectif premier est vraiment d'augmenter nos recettes.

Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI

Vous avez raison à propos des investissements effectués en vue d'améliorer la vie de la population orlysiennne. En revanche, il faut être honnête et admettre que si la ville réalise ces agrandissements d'écoles, cela n'est pas pour le confort des enfants, mais bien pour accueillir et absorber les nouveaux arrivants. Le choix a été fait d'augmenter la population, ce qui nécessite des services supplémentaires. De ce fait, la situation se tend de façon importante.

Imène SOUID

Nous agrandissons, certes, mais nous rénovons également.

Madame BESNIET.

Nathalie BESNIET

Pour compléter les propos tenus précédemment, je tiens à ajouter qu'au-delà des écoles, il y a un centre social, l'IME, une nouvelle médiathèque. Tout n'est pas lié à l'arrivée d'une nouvelle population. C'est aussi ça, l'ANRU : la construction de nouveaux logements, la réhabilitation d'autres, et de nouveaux services publics dans les quartiers. Nous remplissons aussi le contrat sur lequel nous nous étions engagés. Il ne s'agit pas simplement de répondre à une problématique de population. Je prends pour exemple la médiathèque, située au sein du nouveau quartier des navigateurs. Elle représente un choix politique d'amener dans ce quartier – comme on a fait sur Louis Bonin – un service public, fréquenté par la population, d'autant qu'elle est située à proximité de lieux d'habitation.

Imène SOUID

Monsieur DI CICCIO.

Christophe DI CICCIO

Avant la rénovation de ce quartier des navigateurs, il comprenait une population plus faible. Selon moi, vous ne tenez pas compte de l'inflation. En effet, pour

réaliser des économies, il faut soit augmenter les recettes, soit baisser les charges. Dans une collectivité territoriale, pour élever le niveau des recettes, il faut amener de la recette fiscale en augmentant le niveau des impôts ou bien en accroissant la population. Je ne conteste ni la démarche ni le choix politique. Je remarque simplement que certains projets de loi sont votés par les parlementaires, à un certain moment, mais un schéma inflationniste sous-tend ces projets. Cela engendre une perte de contrôle, car lorsqu'un projet immobilier est voté, il a un certain coût au moment auquel il est voté. Cependant, ce coût évolue dans le temps et génère plus de dépenses pour la commune.

Nathalie BESNIET

Si nous devons tenir compte des évolutions potentielles des dépenses, nous ne ferions plus rien. Par le terme « nouveau quartier », j'entends nouveau cadre de vie. Je tiens également à préciser que nous ne percevons plus la fiscalité. Ce schéma était valable auparavant, mais ne l'est plus à l'heure actuelle. En effet, la taxe professionnelle et la taxe d'habitation nous ont été retirées. Nous fonctionnons grâce aux dotations. La volonté aujourd'hui est d'avoir une mixité et un cadre de vie amélioré pour l'ensemble des quartiers de la ville d'Orly.

Imène SOUID

Je vous propose de procéder au vote.

Adopté à la majorité absolue

3 votes contre : 3 du groupe Agir pour Orly.

2 abstentions : Madame Nicole DURU BERREBI et Madame Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER.

Monsieur Philippe BOURIACHI, Monsieur Christophe DI CICCIO et Madame Kathy GUERCHE ne prennent pas part au vote.

5-1. Approbation du compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal de la ville.

Imène SOUID

Pour le vote concernant le compte administratif de l'exercice 2023, je quitte dès à présent la salle et laisse la présidence à mon premier adjoint, Monsieur Jean-François CHAZOTTES.

[20h14 : Présidence de la séance assurée par Jean-François CHAZOTTES]

Jean-François CHAZOTTES

Je propose de procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

5 abstentions : 3 du groupe Agir pour Orly, Nicole DURU BERREBI et Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER.

Monsieur Philippe BOURIACHI, Monsieur Christophe DI CICCIO et Madame Kathy GUERCHE ne prennent pas part au vote.

Madame la Maire est sortie lors du vote.

[20h15 : Présidence de la séance reprise par Imène SOUID]

5-1. Affectation et reprise des résultats 2023 du budget principal

Imène SOUID

Nous pouvons désormais procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

5 abstentions : 3 du groupe Agir pour Orly, Nicole DURU BERREBI et Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER

Monsieur Philippe BOURIACHI, Monsieur Christophe DI CICCO et Madame Kathy GUERCHE ne prennent pas part au vote.

5-2. Approbation du Compte de gestion du Centre médico-psychopédagogique (CMPP) de la Ville d'Orly – Exercice 2023

Stéphanie BARRÉ-PIERREL

Ce point porte sur l'approbation des résultats 2023 du compte administratif et du compte de gestion du CMPP d'Orly. En effet, le conseil municipal établit le compte administratif du budget principal, ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes. De manière concomitante au vote du compte administratif, le compte de gestion est également soumis au conseil municipal. Il a été établi par le comptable public, au titre du même exercice, afin de constater leur concordance. Il est à rappeler que, comme chaque année, le CMPP d'Orly applique une affectation de son résultat d'exploitation en N+2, à l'instar de l'Agence Régionale de Santé. Cependant, du côté du trésorier, le résultat de fonctionnement reste affecté en N+1, temporairement.

Ce compte administratif et ce compte de gestion seront transmis, à l'issue du vote, à l'autorité de tarification (ARS) pour approbation et affectation définitive des résultats. Le résultat d'exploitation arrêté au compte administratif 2022 pourra toutefois être corrigé, selon les directives de l'ARS. Dans un tel cas, une seconde délibération sera proposée au conseil municipal afin de respecter la décision de l'affectation de l'ARS.

À l'issue de l'exécution budgétaire de l'exercice 2023, le résultat de fonctionnement cumulé a été arrêté à un déficit de -200 135,77 euros. L'excédent 2022, repris en 2024, s'établit à -656 553,48 euros.

En section d'investissement, le résultat cumulé est arrêté à 239 852,83 euros. En application du mode d'affectation des résultats choisi par le CMPP, le résultat d'exploitation 2023 sera repris sur l'exercice 2025 en N+2, contre excédent de fonctionnement reporté, après avis de l'ARS. Et le résultat d'investissement sera repris au compte solde d'exécution de la section d'investissement reporté en 2023, en N+1.

Concernant la section de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2023 à 768 334,27 euros, contre 672 464 euros en 2022, soit une augmentation de 12,5 %. Ce constat est principalement dû à l'augmentation de la masse salariale du CMPP, avec des recrutements à des postes vacants, pour la somme supplémentaire, en une année, de 88 684 euros. Dans le groupe numéro 1 des dépenses de fonctionnement, nous retrouvons les dépenses de fournitures correspondant à environ 103 000 euros. Le groupe numéro 2, le plus important,

comprend les frais de personnel et assimilés. Ces dépenses passent de 563 601 euros à 652 285 euros, soit une augmentation de 15,7 %. Cela s'explique par le recrutement d'une assistante sociale, du médecin directeur de la structure et des revalorisations salariales induites dans le cadre du Ségur de la santé, et qui sont appliquées rétroactivement, depuis avril 2022. Par ailleurs, les dépenses de structure s'élèvent à 12 966 euros.

Les recettes de fonctionnement représentent principalement le produit de la tarification provenant des actes réalisés par l'équipe du CMPP et qui s'élèvent à 567 858 euros, contre 667 365 euros en 2022. L'année 2021 présente un rattrapage des exercices antérieurs, ce qui explique la forte augmentation des recettes.

En outre, relativement à l'investissement, aucun achat n'a été réalisé en 2023, puisqu'un effort important avait été fourni lors des deux années précédentes, afin de doter la structure d'équipements informatiques et de mobilier neuf.

S'agissant de la reprise des résultats, l'excédent cumulé 2022 d'investissement a été repris au sein de l'exercice, à hauteur de 4 601 euros. Nous avons donc un nouveau résultat cumulé fin 2023 de 239 852, 83 euros. Après rapprochement des bilans de l'exécution budgétaire 2023, il y a une parfaite concordance entre le compte administratif établi par l'ordonnateur et le compte de gestion présenté par le trésorier principal d'Orly.

Imène SOUID

Merci. Des demandes de parole ? Monsieur MESSACI.

Brahim MESSACI

Pouvez-vous me rappeler à quoi est lié le déficit de 200 135,77 euros de cette année ?

Stéphanie BARRÉ-PIERREL

Comme indiqué sur le compte rendu, cela est lié à la tarification du fait de la reprise de l'excédent précédent.

Imène SOUID

Il s'agit de la modification de la tarification, à savoir la diminution des tarifs fixés par l'ARS. Entre 2022 et 2023, l'ARS a diminué les tarifs, entraînant ainsi une baisse.

Brahim MESSACI

Les budgets du CMPP sont toujours difficilement compréhensibles. Il existe toujours un décalage de deux ans ou plus. Statuer sur ce budget est donc compliqué.

Imène SOUID

Nous partageons votre opinion. Cependant, telle est la règle pour ce type d'organisme.

Stéphanie BARRÉ-PIERREL

Le déficit de 200 135,77 euros correspond à un réajustement, du fait d'un excédent constaté très important. L'ARS a réajusté comptablement sa tarification afin de

rééquilibrer les comptes. Néanmoins, grâce à la signature du CPOM, voté lors du dernier conseil municipal et dont nous présenterons le budget, nous bénéficions d'une visibilité sur plusieurs années, ce qui apportera des clarifications.

Imène SOUID

Je propose de procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

5 abstentions : 3 du groupe Agir pour Orly, Nicole DURU BERREBI et Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER.

5-2. Approbation du Compte administratif du Centre médico-psychopédagogique (CMPP) de la Ville d'Orly – Exercice 2023.

Imène SOUID

Pour le compte administratif, je laisse la parole à Jean-François CHAZOTTES.

[20h23 : Présidence de la séance assurée par Jean-François CHAZOTTES]

Jean-François CHAZOTTES

Je propose de procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

5 abstentions : 3 du groupe Agir pour Orly, Nicole DURU BERREBI et Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER.

Madame la Maire est sortie lors du vote.

[20h24 : Présidence de la séance reprise par Imène SOUID]

5-2. Affectation et reprise des résultats 2023 du budget annexe Centre Médical-Psycho-Pédagogique (CMPP).

Imène SOUID

Nous pouvons désormais procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

5 abstentions : 3 du groupe Agir pour Orly, Nicole DURU BERREBI et Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER.

5-3 Fixation des taux des taxes directes locales pour 2024.

Imène SOUID

Depuis 2023, la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales est désormais totale, pour tous les foyers, ce qui engendre des conséquences pour les finances locales. L'État s'est engagé à compenser à l'euro près les collectivités sur la base du montant perçu l'année de la suppression. Depuis, et pour l'avenir, aucune revalorisation ne sera proposée. Dans le même temps, l'état impose de nouvelles normes à respecter ou bien décrète de nouvelles mesures, notamment en matière de rémunération des fonctionnaires, et ce, sans compensations.

Année après année, les collectivités se retrouvent asphyxiées financièrement. L'augmentation continue des besoins de la population et les enjeux de la transition écologique et numérique fragilisent inévitablement les budgets communaux. L'État nous asphyxie, nous ne tiendrons pas longtemps ainsi.

L'année 2022 et le premier trimestre 2023 ont été particulièrement frappés par une inflation record. Les tensions sur les prix restent encore à des niveaux assez élevés. La facture énergétique de la ville d'Orly (électricité, chauffage et carburant) a doublé entre 2019 et 2023. Elle est passée de 1,8 million d'euros à 3,6 millions d'euros, soit +97 %, et ce, en dépit du bouclier tarifaire et des aides obtenues. Il est à noter que ce bouclier tarifaire de l'électricité disparaîtra en 2025, ainsi que les autres dispositifs d'aides dont bénéficie la commune.

Le gouvernement a annoncé de nouvelles mesures d'économie, à hauteur de 10 milliards dès 2024 et 20 milliards pour 2025. Il a également abaissé sa prévision de croissance à 1 % pour l'année 2024. Tout cela entraîne un nouveau coup dur pour certaines politiques publiques, notamment la transition écologique, la politique du logement, le travail ou encore l'éducation, et des conséquences incontestables, par ricochet, sur les collectivités. Elles seront donc bien plus mises à contribution. Je le répète, l'État continue de nous asphyxier et nous ne tiendrons pas longtemps ainsi.

La taxe professionnelle, dotation figée dans le temps depuis 2012, représente une perte chiffrée à plus de 2 millions d'euros par an pour notre ville. La suppression de la taxe d'habitation représentera, quant à elle, une perte de 3 millions d'euros pour les finances de la ville par an. En dépit de ces événements qui ont ébranlé les finances locales, la municipalité a souhaité, pour les années 2022 et 2023, maintenir ses tarifs municipaux et sa fiscalité, afin de préserver les Orlysiens de ces deux années d'inflation très importantes.

La flambée du prix des denrées et de la facture énergétique, sans la répercussion des surcoûts sur les tarifs communaux, représente des marges budgétaires en moins pour notre service public. Les perspectives restent toujours incertaines, dans un contexte caractérisé par les perturbations dans de nombreux secteurs, comme la finance et l'impact sur l'augmentation soudaine du taux d'intérêt, ou encore le secteur du logement, qui traverse aujourd'hui une véritable crise dans le secteur de la construction neuve. Il est directement touché par l'envolée des taux d'intérêt et le resserrement des conditions de prêt. Moins de transactions immobilières sur notre commune équivalent à moins de recettes de droit de mutation. Quand la commune percevait près de 600 000 euros de recettes en 2019, elle ne pourra percevoir que 300 000, voire 200 000 euros, dans les scénarii les plus défavorables.

À l'heure à laquelle certaines communes se résignent à renoncer à leurs projets d'investissement, notre équipe municipale entérine sa volonté de maintenir des projets structurants pour les Orlysiens et indispensables, avec et pour ses agents municipaux, dont nous félicitons le travail chaque jour.

En 2024, la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition cadastrales, décidée par l'État, sera moins importante, avec un taux d'inflation fixé à 3,90 %. Cette revalorisation ne concerne que les locaux d'habitation et les particuliers, et non

pas les locaux professionnels. Pour information, la répartition de la taxe foncière entre particuliers et entreprises en 2022 était de 40 % pour les particuliers et de 60 % pour les entreprises. Aujourd'hui, elle s'équilibre à 50/50. Ainsi, 50 % de la taxe foncière payée au sein de la ville d'Orly provient des ménages. Le rapport d'orientation budgétaire informait déjà d'un ajustement possible à la hausse, en fonction de l'impact de toutes ces réformes et de l'inflation sur le budget. Pour avoir une idée de la grandeur de l'impact de ce contexte national et de toutes ces réformes pour la ville d'Orly : entre 2021 et 2023, plus de 7 millions de coûts supplémentaires ont été absorbés par la ville. Nul n'aurait pu l'anticiper.

Aujourd'hui, avec moins de recettes, plus de dépenses et une navigation à vue, et afin de préserver un service public orlyzien de proximité et poursuivre le développement de nos structures scolaires, culturelles et sociales, la ville d'Orly est confrontée, comme toutes les collectivités, à cette obligation d'augmenter ses ressources, par le seul levier à sa disposition. Par conséquent, il est proposé une augmentation du taux de taxe foncière de 3 points.

Après cette présentation du contexte, je vous présente les caractéristiques des 3 taxes soumises au vote par le conseil municipal.

La taxe d'habitation pour les résidences secondaires est évaluée à 329 932 euros, au taux de 24,03 %. Avec la hausse de 3 points et un taux de taxe foncière sur le foncier bâti de 38,39 %, la commune percevra un montant estimé à 22 423 525 euros. Or, en 2023, ce montant s'élevait à 20 109 727 euros.

La taxe foncière sur le foncier non bâti, au taux de 44,55 %, est estimée à 59 252 euros, soit une recette totale estimée à 22 812 709 euros. Il est donc proposé au vote les taux d'imposition suivants : taxe d'habitation sur les résidences secondaires, 24,03 % ; taxe foncière sur le foncier bâti, 38,39 % ; taxe foncière sur le foncier non bâti, 44,55 %.

Les débats sont ouverts. Monsieur ATLAN.

Thierry ATLAN

Nous constatons une croissance continue des dépenses depuis 2020 et la non-indexation des dotations de subventions, qui représente une part non négligeable des recettes. Ces recettes n'ont plus de dynamique à l'heure actuelle. Il faut ajouter à cela que la commune aurait pu utiliser un autre levier de recettes, comme les produits du domaine. Or, à Orly, le pourcentage des recettes de ces produits du domaine est très faible. Pour réaliser ces investissements importants au cœur des grands ensembles, il faut accroître notre financement et le seul levier restant est cette taxe foncière.

L'horizon se dégagera quand il sera donné aux collectivités locales d'autres marges de manœuvre budgétaires, afin qu'elles puissent avoir recours à d'autres sources de fiscalité et acquérir ainsi davantage d'autonomie. Il faudrait que l'État desserre la ceinture du côté des subventions et des dotations.

Imène SOUID

Merci. Monsieur MESSACI.

Brahim MESSACI

Nous restons fidèles à nos principes et nous voterons favorablement. En effet, nous connaissons l'état actuel de nos finances. Cependant, nous ne validons pas l'idée de mettre des sommes importantes dans des constructions nouvelles alors que les Orlysiens ont besoin de plus de services. L'impôt représente l'exercice de la citoyenneté. Or, certains discours démagogiques ont pu laisser entendre que le niveau des services augmenterait sans que les citoyens participent financièrement. Cela a participé à une financiarisation de l'économie qui s'appuie de moins en moins sur une économie réelle, avec un recours à l'emprunt systématique et les frais de finance de ces emprunts qui ajoutent encore de la difficulté. Pour toutes ces raisons, nous voterons favorablement. Néanmoins, il serait appréciable que chaque citoyen paye proportionnellement aux moyens dont il dispose. En effet, je me permets de rappeler que sur le territoire orlyzien, 40 % des personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté habitent en zone pavillonnaire et sont donc potentiellement propriétaires. Il faut penser à d'autres moyens de lever un peu d'impôt qui soient en phase avec les capacités des Orlysiens.

Imène SOUID

Merci. Monsieur DI CICCIO.

Christophe DI CICCIO

Les Orlysiens, et plus généralement les Franciliens, sont mis devant le fait accompli. L'asphyxie que vous avez évoquée ne concerne pas uniquement l'État, mais également les personnes qui créent de la valeur. Beaucoup de propos tenus lors de cette instance l'ont été par des personnes qui ne possèdent pas d'entreprises. De mémoire, la masse salariale de la commune représente 60 % du budget. Comment font les communes qui n'augmentent pas les impôts ? Cette question, le contribuable orlyzien se la pose également. Ajuster les impôts par rapport aux moyens de chacun ne me semble pas représenter une solution viable. En effet, quand une personne ou une entreprise ne peut pas payer, elle ne paye tout simplement pas. Pour éviter de partir dans un engrenage dont nous perdrons le contrôle, il faut monter au créneau au niveau de l'État et des instances du gouvernement et essayer d'inventer un nouveau système qui permettrait à tout à chacun de vivre dans la dignité. Payer le contrat social français est un doux rêve. En effet, l'argent n'est tout simplement plus là. Je pense que d'ici deux ans, il n'existera plus que des indépendants. La France ne dispose plus de fonds pour salarier les gens. La vraie question, c'est celle-là. Donc, s'il n'y a plus d'argent, vous pouvez présenter toutes les augmentations que vous voulez, les gens diront « non, je ne paye pas ».

Imène SOUID

Merci. Monsieur GIRARD.

Alain GIRARD

Je voudrais rassurer mon collègue. De l'argent, il y en a et tout le monde le sait. Cependant, il est bien gardé par le CAC40 (100 milliards d'euros de profit en 2023). Ils en avaient tellement qu'ils ont racheté pour 30 milliards d'euros de dividendes. Vous, avec votre petite entreprise, vous êtes en difficulté, c'est clair, parce que vous dépendez de la santé financière et économique des gens mais il faut éviter de mettre sur le même plan la gestion des collectivités territoriales, détentrices du Bien public. L'autonomie des communes a toujours été un enjeu très important sur le plan de l'autonomie financière et sur le plan de la démocratie et sur ces deux plans-là, on perd du terrain. Moi, j'ai connu la période où, quand

on faisait rentrer 1 franc dans les caisses de la commune, il y avait 75 centimes qui étaient apportés par la taxe professionnelle. La taxe professionnelle disparu et par conséquent, nous retombons sur un rapport de l'industrie, qui est tout à fait honorable également. Évidemment, je suis assez d'accord avec l'idée que l'impôt est nécessaire mais il faudrait qu'il soit juste. Il est né de la Révolution française et nous y tenons beaucoup. Ces axes représentent des leviers pour les communes pour la gestion de l'intérêt général. La facture s'élève à plus de 7 millions d'euros. Si nous regardons les rentrées qui concernent l'augmentation du taux d'imposition de la taxe foncière, nous sommes encore très loin de cette somme. L'impôt existe, est un levier nécessaire, et doit être juste. À l'heure actuelle, il ne l'est pas suffisamment, notamment au regard des 100 milliards d'euros de profit exonérés.

Imène SOUID

Madame AÏT-SALAH.

Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER

Je m'abstiendrai. En effet, bien que favorable à l'impôt, je trouve votre choix discutable. Des augmentations maximales de 3 % sont intervenues sur les loyers du parc de Valophis, ce qui représente un nombre considérable d'Orlysiens. Il semblait évident qu'il fallait tout reprendre, à l'aune des conséquences économiques affectant certains citoyens. Pour prévenir les dégâts sociaux, je pense que l'augmentation de ces taxes n'est pas une idée judicieuse. Des économies peuvent être réalisées, vis-à-vis du fonctionnement même de la ville, sans même évoquer les frais de personnel. En effet, les frais de personnel sont un bien commun qui aide les familles. Je pense à la communication, à l'énergie et à d'autres facteurs encore. Cette sobriété que nous pourrions attendre, au vu du contexte, je ne la vois pas dans les budgets proposés. C'est vraiment triste parce que vous allez faire subir des doubles peines à ceux qui ont des charges qui vont augmenter et des salaires qui vont rester comme ils sont et vous n'allez pas aider la population d'Orly.

Imène SOUID

Je rectifie, il ne s'agit pas de 3 % de hausse des loyers, mais de 2,6 %. En outre, les logements sociaux ne sont pas concernés par la taxe foncière. En 2022 et 2023, quand le taux d'inflation était à son niveau le plus élevé, beaucoup de collectivités ont fait le choix d'augmenter leurs impôts. Or, la ville d'Orly a préféré ne pas cumuler et attendre que l'inflation retombe légèrement pour appliquer cette hausse des impôts. Mais là, on n'a pas le choix. C'est compliqué. L'inflation n'est plus qu'à 3,9 %. Certes, c'est toujours élevé mais, à un moment donné, on a des choix à faire et des obligations, on a un service à rendre.

Je vous rappelle également que les frais de personnel représentent 60 % du budget. Vous proposez donc de travailler sur les 40 % restants. Or, nous réalisons déjà les économies d'énergie que vous avez évoquées. Nous ne souhaitons pas la suppression des services publics mais bien continuer à les développer puisque les Orlysiens ont en réellement besoin dans le contexte actuel. C'est ce que nous portons avec le budget qu'on proposera plus tard. Nous sommes la première écoute des Orlysiens et nous continuons à nous battre pour que nos investissements perdurent, dans leur intérêt premier et des générations futures.

Monsieur DI CICCO.

Christophe DI CICCO

Je reviens sur les propos de Monsieur Alain GIRARD. Il faut bien garder à l'esprit que la recette fiscale du conseil municipal et le CAC40 n'ont pas de liens. D'ailleurs, je souhaiterais savoir quelle somme représente les 3 % supplémentaires.

Imène SOUID

Ils représentent 1,5 million de recettes. Les ménages les plus modestes contribueront à hauteur de 30 euros par an, tandis que les plus aisés contribueront à hauteur de 100 euros par an.

Christophe DI CICCO

Je reviens sur le service de la gestion de nos déchets. Ce service faisait partie des services de la commune. Si nous rapatrons ces services au sein de la commune, cela représente un coût supplémentaire pour le contribuable. Auparavant, ce service était compris dans l'impôt foncier.

Imène SOUID

Ce service est désormais transféré à l'EPT et c'est pour cela qu'on paye le FCCT, pour le financer.

Christophe DI CICCO

Est-ce que cela crée un impôt supplémentaire ?

Imène SOUID

La taxe d'ordures ménagères (TEOM) est en place depuis longtemps. Pour répondre à votre question, le transfert à l'EPT n'a pas engendré un impôt supplémentaire.

Monsieur MESSACI.

Brahim MESSACI

À combien sont estimées les rentrées fiscales supplémentaires ?

Imène SOUID

Elles sont estimées à 1,5 million pour la taxe foncière et on est en tout à 22 812 000 euros de rentrées de recettes, au global.

Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI

Tout d'abord, je commence par un rappel à la loi. En effet, l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales mentionne clairement que nos délibérations amènent forcément à retranscription, après débats. Par conséquent, quand vous avez annoncé précédemment « pas de débats, simplement les questions », la loi et notre règlement intérieur ne sont pas respectés.

Imène SOUID

Il s'agissait des décisions et non pas d'une délibération.

Philippe BOURIACHI

Décision, délibération ou rapport, tout est amené à débats, mais je poursuis. Vous avez évoqué la suppression de la taxe professionnelle. Or, elle a été transférée en

CTE (contribution territoriale des entreprises) et CFE (contribution foncière des entreprises). Vous avez raison, depuis la réforme de Monsieur Nicolas Sarkozy, cette taxe a été gelée et ne suit pas l'évolution de l'inflation. Néanmoins, une des promesses de campagne de votre majorité était la non-augmentation des impôts. D'ailleurs, dans votre bilan, vous annonciez fièrement ne pas les avoir augmentés. Or, il s'agit d'un mensonge, puisqu'une taxe supplémentaire...

Imène SOUID

Puisque vous me traitez de menteuse, je vais me permettre de vous répondre tout de suite. Entre le moment auquel ce programme a été établi et maintenant, les paramètres ont évolué, notamment à cause du COVID, de différentes crises et de l'inflation. Nul ne pouvait l'anticiper et le deviner. Si nous avions connu à l'avance ces paramètres, nous n'aurions, bien entendu, pas fait d'augmentation d'impôts.

Philippe BOURIACHI

En tous cas, c'est ce que vous aviez mis en avant, une TEOM qui a été instaurée, qui n'existait pas. Par ailleurs, comme la valeur locative a augmenté (ce qui n'est pas du fait de la municipalité, je le reconnais), la valeur de l'impôt a également augmenté, même si le taux reste fixe. Il serait bien d'informer le contribuable, qu'il va payer plus que 3 points.

Imène SOUID

Cela est bien indiqué dans la présentation et le rapport qui vous a été présenté.

Philippe BOURIACHI

Quand vous dites que les locataires ne sont pas affectés par l'augmentation de la taxe foncière, il s'agit d'une erreur. En effet, les propriétaires réévaluent les loyers selon l'inflation et selon les charges supplémentaires qui leur sont imputées et qu'ils répercutent sur les loyers. En outre, vous évoquez les marges d'économie ; il y a plusieurs leviers mais il y a aussi cette exonération de la taxe foncière en faveur des bailleurs sociaux. On pourrait se dire qu'on a 400 000 euros de plus dans notre escarcelle en disant à Valophis « on va arrêter les frais ». Il y a des leviers d'économie et la masse salariale en fait partie, il serait peut-être judicieux d'examiner les gros salaires. Lorsque l'on est de gauche et qu'on tape sur le CAC40 – vous avez raison sur l'imposition du CAC40 et sur la taxation des gros profits, je crois qu'on est tous d'accord autour de cette table et surtout sur l'optimisation fiscale où certains arrivent à sortir des milliards chaque année, pour les optimiser et ça c'est scandaleux. Notre groupe votera donc contre, car nous pensons qu'il existe d'autres leviers. Je pense aussi, par exemple, au remisage à domicile des véhicules de service.

Imène SOUID

Je conclus en vous informant qu'une campagne de communication sera mise en œuvre pour dénoncer cette asphyxie de l'État. Les groupes seront bienvenus pour porter ce discours. Nous reviendrons vers vous à ce sujet. Je vous propose maintenant de procéder au vote.

Adopté à la majorité absolue

4 votes contre : 3 du groupe Ensemble construisons notre avenir et Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER.

1 abstention : Nicole DURU BERREBI.

5-4 Budget primitif 2024 – Approbation du budget principal de la Ville.

Imène SOUID

Lors du débat d'orientation budgétaire en février 2024, nous avons effectué un rappel du contexte dans lequel la commune préparait son budget 2024. Nous avons réitéré ce rappel, avec le rapport portant sur la fixation des taux. Je ne reviendrai donc pas dessus.

Le budget primitif 2024 vous est présenté en équilibre, en dépit de l'évolution des dépenses de fonctionnement, et répond bien entendu au principe budgétaire de sincérité et d'équilibre réel vis-à-vis de sa dette communale.

Concernant la section de fonctionnement, les recettes s'élèveront à 67 160 455 euros. Elles présentent une hausse de 14,65 % par rapport à 2023. Cela est dû à l'évolution des bases de la taxe foncière sur le bâti, avec l'inflation décidée par l'État de 3,9 %, à la hausse du taux de la taxe foncière de 3 points que nous avons voté précédemment et à l'intégration du résultat de fonctionnement reporté de 4 924 295 euros. Les dépenses de fonctionnement s'élèveront, quant à elles, à 57 683 605 euros, soit une hausse de 2,60 % par rapport à 2023. Cela est dû essentiellement à la hausse du point d'indice pour le personnel et aux différentes mesures réglementaires vis-à-vis de la masse salariale.

Le premier poste de dépenses de fonctionnement concerne les frais de personnel et s'établit à 35 110 000 euros. Il représente plus de 60 % du budget des dépenses de fonctionnement. De même, les charges à caractère général diminuent légèrement de 1 % et s'établissent à 15 447 769 euros, car il a été décidé de fixer le budget de ce chapitre sur les dépenses réalisées en 2023, en tenant compte des évolutions obligatoires liées aux différents contrats, comme les assurances.

Les autres charges de gestion courante sont en hausse de +10,85 % et s'élèvent à 6 005 836 euros en 2024, avec une augmentation de 283 219 euros pour la subvention au CCAS, qui s'établit à hauteur de 2 837 445 euros. Sans compter 156 100 euros pour le versement de la FCCT à l'EPT et 137 900 euros pour la contribution versée au service incendie. Ce chapitre comprend également la subvention versée aux associations qui s'élève à 784 260 euros.

Concernant la section d'investissement, les recettes réelles d'investissement sont en baisse de 12,20 % par rapport à 2023. Elles s'élèvent à 30 143 691 euros. En effet, les subventions d'investissement 2024 attendues sont de 1 371 993 euros, contre 8 409 123 euros en 2023. Cette diminution est liée au fait que la majorité des subventions pour les projets en cours ont déjà été perçues, notamment celles pour l'équipement de Rosa-Parks, de l'IME et du centre social. Le détail est inclus dans le rapport.

L'épargne brute, en intégrant le résultat de fonctionnement reporté, s'établit à 9 476 840 euros, soit un taux d'épargne de 14,11 %, par rapport aux recettes réelles de fonctionnement, contre 4,02 % en 2023. Ce taux est de 6,78 %, sans l'intégration du résultat de fonctionnement reporté ; il est, une fois encore, supérieur au taux de 2023.

Une seule cession est prévue en 2024, concernant le projet « Rue Maréchal Foch », pour un montant de 405 000 euros. En ce qui concerne les emprunts, le besoin prévisionnel pour 2024 est estimé à 18 504 000 euros. Celui-ci intègre le financement pluriannuel contractualisé de longue date avec la banque des territoires. La ville a prévu d'utiliser 13,5 millions d'euros de ce financement et 5 millions d'euros de nouveaux emprunts. Le stock de dettes augmentera en 2024, pour s'établir à 62 514 898 euros, avec un ratio de désendettement prévisionnel de 10 ans.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 33 908 800 euros et présentent une baisse de 2 777 904 euros par rapport à 2023. Cela s'explique par le fait que les dépenses pour le projet Rosa-Parks, IME et centre social sont quasiment toutes engagées, ce qui est en adéquation avec les recettes. Les dépenses d'équipements comprennent 50 % du total des dépenses d'investissement et s'élèvent à 17 122 008 euros, contre 25 326 704 euros en 2023. Ces dépenses d'investissement concernent plusieurs secteurs : l'enseignement et l'enfance en premier lieu, avec 12,5 millions d'euros, mais également les services généraux, pour un montant de plus de 2 millions d'euros, avec les économies d'énergie et le pôle associatif qui doit être créé. Les secteurs aménagement et habitat en font aussi partie, pour plus de 800 000 euros, ainsi que la sécurité, avec près de 300 000 euros, sans oublier la culture, le sport, la vie sociale, pour plus de 500 000 euros. Les autres dépenses d'investissement pour 16 786 792 euros sont constituées majoritairement du remboursement de la dette et d'autres dépenses assimilées, à hauteur de 2 300 000 euros et 13 500 000 euros, liés aux opérations comptables sur l'opération de financement pluriannuel.

Les dépenses d'ordre s'équilibrent en dépenses et en recettes et sont neutres vis-à-vis de l'équilibre budgétaire. Elles s'élèvent à 12 667 150 euros.

Pour résumer, le budget global de la ville d'Orly pour 2024 est de 91 592 404 euros en dépenses réelles et un solde à financer des restes à réaliser de 5 711 730 euros et de 97 304 134 euros en recettes réelles. Telles sont les propositions du budget primitif de la ville pour l'exercice 2024.

Les débats sont ouverts. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur ATLAN.

Thierry ATLAN

La progression de l'autofinancement est forte qui est marquée dans le rapport. Il y a aussi une augmentation conséquente de l'emprunt pour financer ces investissements qui sont primordiaux pour l'avenir. Cela est permis par une maîtrise des dépenses, affichée de 2 %, démontrant ainsi un certain sérieux budgétaire.

Après, comme l'a dit Madame la Maire, la réduction des dépenses est un exercice très compliqué. Il reste à espérer une croissance des recettes, qui apparaît bien dans ce budget.

Imène SOUID

Merci. Monsieur MESSACI.

Brahim MESSACI

Je tiens à m'exprimer plutôt sur l'orientation du budget, toujours en cohérence avec nos votes précédents : nous allons voter contre car c'est la direction qui est prise qui ne nous convient pas. On dégage 5 millions d'autofinancements sur le fonctionnement, on augmente le niveau des recettes en augmentant les impôts et le compte n'y est pas. En effet, le projet global c'est quand même l'arrivée des futurs orlysiens. La volonté de maintien des services est bien présente, mais sans ambition de progression desdits services. Nous l'avons déjà dit dans le cadre du débat de l'orientation budgétaire, un travail doit être mené contre la pauvreté (23 % d'Orlysiens vivent sous le seuil de pauvreté). Il faut impulser une relance de la vie associative, en mettant en œuvre les moyens, notamment pour les activités sportives car il y a un déclin que chacun constate. Une action ambitieuse doit être menée pour l'éducation, qui sera davantage abîmée encore par le « choc des savoirs », qui creusera un peu plus les inégalités entre ceux qui ont des moyens et ceux qui n'en ont pas.

Certes, il y a des difficultés économiques mais la question écologique nous semble aussi un peu absente. Il y a une volonté mais qui ne va pas assez loin. Il faudra bien, un jour, réaliser ce fameux objectif de neutralité carbone pour la ville d'Orly. Il est ambitieux, mais réalisable, qui va nous amener à changer forcément nos mécanismes de pensées et de consommation parce qu'on est dans une période où l'économie de marché a dicté sa loi, où on a consommé jusqu'à ne plus savoir, gaspillé des milliers de tonnes de nourriture chaque année en occident et dans les pays de l'OCDE. Il va falloir requestionner tout ça. Pour ça, il faut qu'on ait des objectifs et à partir du moment où on s'est fixé ces objectifs, il en découlera un certain nombre de projets qui iront dans le sens de l'énergie renouvelable, la consommation basse-tension, revêtements, etc. Pour ces raisons-là, nous sommes favorables à ce que les citoyens payent des impôts, à hauteur de leurs moyens. Je fais partie de ceux qui sont tout à fait d'accord à payer plus d'impôts parce que je peux mettre un mouchoir sur certaines de mes activités, de mes loisirs, si l'enjeu en vaut la peine.

Imène SOUID

Merci. Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI

Dans votre exposé liminaire, vous avez évoqué le soutien aux associations. Lors du dernier conseil municipal, je vous avais dit que l'association « City, forme et boxe » avait eu une diminution de 15 %. Or, après vérification dans les comptes, cette baisse a bien eu lieu et cette association est la seule à avoir été impactée. Je considère que c'est peut-être une erreur et demandons, si possible, qu'un réajustement soit effectué l'année prochaine.

Par ailleurs, je souhaite revenir sur quelques points importants du rapport. Vous évoquez une hausse de la taxe sur le foncier bâti, sur un programme d'investissement adapté aux besoins des habitants et aux enjeux futurs auxquels Orly sera confronté – je ne reviendrai pas sur l'augmentation de la population – lié aux effets de la masse salariale. On a une solution, c'est de diminuer le nombre de DGA et de directeurs. Les recettes réelles de fonctionnement ont besoin d'être renforcées. Pouvez-vous nous expliquer comment, hors augmentation de la taxe foncière ? Au-delà de la volonté de maintenir un niveau de service public élevé à destination des Orlysiens, avec un haut niveau d'investissement (surtout lié à l'augmentation de la population, que vous souhaitez et que nous subissons),

certaines points sont moins agréables. Prenons la hausse de la fiscalité et l'intégration des budgets supplémentaires du résultat de fonctionnement reporté à 8 580 500 euros, soit 14,65 %. Lorsqu'on rentre un peu plus dans le détail, on s'aperçoit qu'il existe une hausse de 7 % de l'impôt et de la taxe dans le BP 2024 par rapport au BP 2023. Cette hausse s'explique par l'évolution des bases de la taxe foncière sur le bâti avec l'inflation. Le taux de la taxe sur le foncier bâti est donc revu à la hausse de 3 points, soit une recette fiscale supplémentaire de 1,5 million d'euros. En outre, l'intégration du résultat du fonctionnement reporté à 4 924 295 euros. C'est assez pointu et assez déroutant. En page 6 du rapport, il est indiqué « en 2024, il est proposé une augmentation du taux de la taxe foncière sur le bâti de 3 points, soit 38,39 sur les résidences secondaires, ainsi que le taux sur la taxe sur le foncier non bâti sont maintenus au même niveau ». Cela n'est pas clair.

Imène SOUID

Nous augmentons uniquement la taxe foncière sur le bâti.

Philippe BOURIACHI

Je relis la phrase : « le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, ainsi que le taux sur la taxe sur le foncier non bâti sont maintenus au même niveau. » Je comprends que l'on ne bouge pas sur le non bâti et sur la taxe sur les résidences secondaires. Mais qui perçoit alors l'imposition de la taxe sur les résidences secondaires, la ville d'Orly ou bien le gouvernement ?

Imène SOUID

C'est nous.

Philippe BOURIACHI

Là, on nous dit qu'elle reste au même niveau.

Imène SOUID

Effectivement, elle n'augmente pas. Nous avons choisi de ne pas lui faire subir d'augmentation, car elle ne concerne que très peu de personnes et ne rapporte presque rien au niveau des résidences secondaires car il n'y en a pas tant que ça sur la ville d'Orly. Cependant, nous nous réservons le droit de le faire, si nécessaire. Vous pouvez nous y inviter, nous y réfléchissons.

Par ailleurs, concernant vos autres remarques, je me permets d'ajouter qu'un coefficient correcteur entre en compte dans les services de l'État, et qu'il peut impacter le montant total. Or, ce coefficient, vous ne l'avez peut-être pas.

Philippe BOURIACHI

Les autres produits de gestion courante correspondent aux loyers tirés du patrimoine communal, pour un montant de 604 639 euros. Ce montant est en hausse de 154 639 euros, par rapport au BP 2023. Qu'est-ce qui explique cette augmentation de 25 points ?

Imène SOUID

Le rapport l'indique, cela correspond aux recettes supplémentaires, générées, pour une grosse partie, par les salles de convivialité, qui sont très prisées.

Philippe BOURIACHI

Pouvez-vous préciser d'où proviennent les autres recettes ?

Imène SOUID

Je n'ai pas le détail. Je pense qu'elles englobent également l'augmentation des loyers, avec les charges, l'inflation, etc. C'est ça qui, cumulé, fait qu'on n'arrive pas à ces montants-là.

Philippe BOURIACHI

En outre, les charges de personnel et frais assimilés (page 9 du rapport) passent de 34 030 462 millions d'euros à 35 110 000 euros, soit une augmentation de 3,7 %. Est-elle due au glissement d'IS technicité ?

Imène SOUID

Cela est dû au GVT et la revalorisation du point d'indice de +1,5 %, l'ajout de 5 points d'indices majorés... Vous disposez de la liste dans le document, Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI

Je reviens également sur la subvention de 50 000 euros pour le remplacement des lanternes par LED. Comment avez-vous réussi à obtenir cette subvention, si l'audit énergétique n'est pas finalisé ?

Imène SOUID

L'audit énergétique ne concerne pas uniquement les lampes. Il y a plusieurs volets. Nous demandons des subventions pour les aspects finalisés, mais pas pour l'ensemble. Nous vous transmettrons l'audit, dès qu'il sera complet.

Philippe BOURIACHI

Est-il possible que les parties déjà abouties nous soient transmises ? Cela permettrait de se projeter sur ce qui est réalisé.

Imène SOUID

Le tableau récapitulatif est indigeste et fait 77 pages. Cependant, nous pourrions effectivement vous le transmettre.

Philippe BOURIACHI

Je poursuis avec un autre point. La prévision pour les contraventions de police est de 100 000 euros. Ça fait un peu froid dans le dos. Ne serait-il pas plus judicieux de sensibiliser les gens, afin qu'ils évitent ces contraventions ?

Imène SOUID

Le montant s'élevait à 337 000 euros pour le budget 2023.

Philippe BOURIACHI

Ensuite, le produit de cessions d'immobilisations s'élève à 405 000 euros, contre 4 723 000 en 2023.

Imène SOUID

En effet, il s'agissait de la prévision du BP 2023. Le BP 2024 prévoit, quant à lui, 405 000 euros.

Philippe BOURIACHI

Les emprunts nouveaux affichent la somme de 18 504 000 euros. Le stock de la dette augmentera en 2024 pour s'établir à 62 515 000 euros. Nous passons donc de 46 millions d'euros en 2023, à 62 millions d'euros, soit 15 700 000 euros supplémentaires. Il va falloir les digérer de manière exponentielle parce que l'épargne grute s'établit autour de 10 ans alors qu'on était sur un taux à 7,5 pour 2023. Pour conclure, j'évoquerais le dépôt de la caution de 946 792 euros de participation de la ville à la ZAC Aurore. L'ANRU, normalement, ça devrait être fluide, l'État doit prendre ses responsabilités, Madame la Maire.

Imène SOUID

Il en prend une part, on aimerait qu'il en prenne encore plus mais heureusement qu'on l'a, pour le cadre de vie de nos habitants. Cela reste une chance, même si elle présente des inconvénients qu'on supporte aujourd'hui et sur lesquels on travaille au quotidien.

Philippe BOURIACHI

Du coup, sur la temporalité, il ne me semblait pas qu'il y avait une date fixe de 5 ans. Elle peut aller à 7 ou à 8, ce qui aurait pu alléger. En tout cas, c'est une piste de réflexion. Mais sur le budget primitif, nous voterons contre.

Imène SOUID

Pas d'autres interventions ? Je vous propose de passer au vote.

Adopté à la majorité absolue

7 votes contre : 3 du groupe Ensemble construisons notre avenir, 3 du groupe Agir pour Orly et Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER.

1 abstention : Nicole DURU BERREBI.

5-5 Budget annexe du Centre médico-psychopédagogique (CMPP) de la Ville d'Orly – Approbation du budget primitif 2024

Stéphanie BARRÉ-PIERREL

Lors du dernier conseil municipal, nous avons adopté la signature du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2024-2028 du CMPP. Il s'agit d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, ce qui signifie que le budget 2024 proposé est un budget qui a d'ores et déjà été défini avec l'ARS. Il n'est donc plus provisoire et en attente de directives auparavant attendues à la mi-année et sera doté d'une dotation forfaitaire de fonctionnement qui est déjà connue.

La base budgétaire autorisée par l'autorité de tarification, hors taux d'actualisation, 2024 a été arrêtée à la somme de 860 470 euros. À ceci s'ajoutent des mesures supplémentaires obtenues pour la somme de 121 785 euros, avec 109 785 euros de renfort des effectifs du CMPP, un ETP de psychopédagogue, un renfort de 26 heures en psychomotricité, un renfort de 17 heures et 30 minutes du temps médical, avec le recrutement du médecin directeur (médecin psychiatre) qui est effectif depuis le 1^{er} octobre 2023.

Par ailleurs, nous comptons +3 500 euros d'augmentation de budget pérenne de formation du CMPP, qui passe de 6 500 à 10 000 euros par an, et +8 500 euros pour le système d'information avec l'acquisition d'un logiciel de suivi et de rappel des rendez-vous.

Concernant la section d'investissement, les recettes d'investissement s'élèvent pour l'exercice 2024 à 10 400 euros. Les dépenses d'investissement sont inscrites à hauteur des recettes, en prévision de futures acquisitions.

Concernant la section de fonctionnement, les dépenses proposées pour 2024 portent sur une somme de près d'un 1 000 000 d'euros, soit 982 255 euros. Le groupe numéro un comprend les dépenses afférentes à l'exploitation courante, avec 113 811 euros, soit une augmentation de 6,5 % par rapport aux autorisations de 2023. Le groupe numéro 2 comprend, quant à lui, la majeure partie de la section de fonctionnement. Il regroupe les dépenses afférentes au personnel, avec 854 044 euros, soit une augmentation de 18,4 % par rapport à 2023. Enfin, le groupe 3 englobe les dépenses relatives au fonctionnement de la structure et aux dotations aux amortissements pour un montant de 14 400 euros, soit une baisse d'un peu plus de 20 %, qui est expliquée par le transfert de dépenses avec le groupe numéro un.

Dans le cadre de la signature de ce CPOM CMPP-ARS, il est toujours maintenu le financement par l'ARS de frais généraux de la commune à destination du CMPP. Ils sont regroupés dans une rubrique intitulée remboursements de frais, qui couvre ces remboursements de frais engagés par la ville, la valorisation du loyer des charges locatives des locaux occupés par le CMPP, à hauteur de 54 670 euros.

La quote-part de personnel mis à disposition de la ville intervenant à la gestion du CMPP, DRH, la direction financière technique, pour 33 445 euros, et pour les dépenses d'entretien, maintenance, équipements, frais d'affranchissement, 23 000 euros.

Les recettes de la section de fonctionnement proposées pour l'exercice 2024 s'élèvent à 982 255 euros, en équilibre avec les dépenses. Il s'agit de la dotation budgétaire de l'ARS. C'est une nouvelle dotation globalisée commune appelée DGC, qui correspond aux moyens de l'ARS. Cette dotation est accordée pour la ville d'Orly pour la période 2024-2028, soit 5 ans. Tel est le projet de budget primitif 2024 du CMPP.

Imène SOUID

Des demandes d'intervention ? Non. Je vous propose de passer au vote.

Adopté à l'unanimité

2 abstentions : Nicole DURU BERREBI et Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER

5-6 Approbation de la convention portant sur l'obtention d'une subvention de la Métropole du Grand Paris, au titre du Fonds d'investissement métropolitain dans le cadre du dispositif « Protection de l'environnement », pour le projet de réhabilitation de l'ancien centre municipal de santé afin de créer un pôle associatif

Jean-François CHAZOTTES

Ce rapport porte sur une convention qu'il convient de passer avec la métropole du Grand Paris en vue d'obtenir une subvention de 375 000 euros pour nous aider à financer les travaux de transformation de l'ancien centre municipal de santé en

pôle associatif et social. Si nous ajoutons à ce montant la dotation politique de la ville et celle de l'ANRU, le total des subventions s'élèvera pour ce projet à 2 115 000 euros, ce qui, compte tenu du coût prévisionnel des travaux, laissera un reste à charge pour la ville de 608 000 euros. Pour rappel, en permettant d'accueillir sur un même site le Secours populaire, les Restos du cœur, Lire pour vivre et l'AUVM, ce projet bénéficiera à un large public et tout particulièrement aux personnes en difficulté sociale. Le conseil municipal est donc invité à autoriser Madame la Maire à signer cette convention.

Imène SOUID

Merci Monsieur CHAZOTTES. Des demandes d'intervention ? Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI

Nous allons évidemment voter pour cette demande de subvention. Cependant, j'ai une interrogation concernant l'AUVM. En effet, cette association était située à Vasco-de-Gama. Ils partent s'établir à l'ancien centre de santé Méliès, à l'issue d'importants travaux réalisés afin de pouvoir les accueillir et maintenant, ils vont être retransférés, cette fois au centre médical. Il nous avait été expliqué que ce centre médical deviendrait une annexe de la maison des associations, pour que chaque association puisse bénéficier de locaux. Cependant, uniquement quatre associations pourront en profiter. Dans ce cas, pourquoi avoir déplacé l'AUVM, en payant des frais de mise aux normes ? L'association aurait pu rester là où elle était, ce qui aurait permis de réaliser des économies.

Imène SOUID

Cette situation est liée à l'évolution des projets et des besoins car nous avons besoin de récupérer les locaux Pasteur. Néanmoins, nous leur avons proposé d'autres locaux et un loyer sera versé par cette association. Concernant le projet en lui-même, il s'agit bien de trois associations majeures puisqu'il y en a une autre qui va aussi être délocalisée. C'est aussi parce que le contexte a bougé, que le projet a dû s'adapter à l'évolution des besoins qui se sont présentés sur la ville. Par ailleurs, une salle sera mise à disposition de l'ensemble des associations, en vue de réunions, par exemple.

Philippe BOURIACHI

Avons-nous un ordre d'idée des loyers qui seront demandés à chaque structure et la superficie ?

Imène SOUID

Non, pas pour le moment.

D'autres demandes d'interventions ? Non. Je vous propose de passer au vote.

Adopté à l'unanimité

5-7 État des indemnités des élus siégeant au Conseil municipal.

Farid RADJOUH

Il s'agit d'une obligation de déclaration de l'ensemble des indemnités, dont bénéficient les élus qui siègent au conseil municipal.

Imène SOUID

Il s'agit simplement d'une information, sans débats.

Farid RADJOUH

En outre, cela ne fait pas non plus l'objet d'une délibération.

Imène SOUID

L'ensemble des documents sont disponibles sur le Cloud.

L'état des indemnités des élus siégeant au Conseil municipal est porté à la connaissance du Conseil municipal

5-8 Mise en place d'une convention de coordination entre les forces de sécurité de l'État et la Police municipale d'Orly

Imène SOUID

Il s'agit de la mise en place d'une convention de coordination entre les forces de sécurité de l'État et la police municipale d'Orly. Dès lors qu'un service de police municipale est créé et comporte au moins trois emplois d'agents de police municipale, une convention de coordination des interventions de la police municipale et des forces de sécurité de l'État est conclue entre le maire de la commune, le président de l'établissement public de coopération intercommunale le cas échéant, le représentant de l'État dans le Département et le procureur de la République territorialement compétent. Cette convention détermine les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celle de la police et de la gendarmerie nationale. Elle précise la doctrine d'emploi du service de police municipale. Cette convention sera amenée à être renouvelée tous les 3 ans. Il est donc proposé de voter le projet de convention et de coordination entre les forces de sécurité de l'État et de la police municipale.

Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Madame AÏT-SALAH.

Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER

Je suis pour une police municipale garante de tranquillité publique. Je suis pour une police municipale de proximité. Je suis pour dissuader ou prévenir toute atteinte au bien commun et privé des Orlysiennes et des Orlysiens. Mais la lecture de la convention de coordination des forces de l'ordre de l'État avec la police municipale d'Orly ne me rassure pas. Je lis un partenariat qui peut placer la police municipale sur des missions complémentaires et fusionner avec la police nationale. Ce qui m'oblige à penser que l'État macroniste qui déstructure, depuis son arrivée, un certain nombre de services publics – comme la Justice, la Santé, la Culture, l'éducation nationale – déploie en même temps une politique de financement de police municipale qui incite, par le biais des préfectures, à la vidéosurveillance/protection. Ce système engendrera des revenus pour la ville, du fait des contraventions. Cet engagement de Macron de disséminer partout sur le territoire des polices municipales armées, avec moins de tranquillité publique et moins de lien avec les gens, c'est dangereux. D'autant qu'elle est fusionnée, comme il est expliqué dans la convention, selon les besoins de la Préfecture, sur des missions avec la police nationale.

En 2019, le président de la ligue des droits de l'Homme, Malik SALEMKOUR exprimait des interrogations concernant les politiques sécuritaires. Ces questions sécuritaires sont traitées, depuis des décennies, avec de la répression, du contrôle et de la sanction. Mais la multiplication de ces lois sécuritaires, avec plus de caméras, plus de policiers, ne nous a pas fait gagner plus de sécurité, de tranquillité, de paix sociale. En parallèle, les discriminations et les inégalités augmentent. Ce constat doit nous alarmer. La réflexion de Malik SALEMKOUR est encore plus d'actualité quand on voit les violences policières qui sont aujourd'hui reconnues, qui nous touchent ici, à Orly, et qui nous ont touchés plusieurs fois. D'ailleurs, je repense au cas d'Aubervilliers, peu de temps auparavant, bien sûr avec la police nationale mais quand même. Il y a une surenchère de la violence policière qui est, à mon avis, à mettre en lien avec le fait d'armer la police municipale d'Orly et d'ailleurs.

Le choix municipal d'une police armée pour les Orlysiennes et les Orlysiens est, selon moi, antagonique avec certains loges de groupes politiques au sein de la majorité municipale. Vous avez fait le choix d'investir dans quelque chose qui va coûter très cher. Ça ne va pas combler le sentiment d'insécurité dans la ville, au contraire, elle va générer même un sentiment d'insécurité et de crainte. Ce n'est pas possible qu'une police municipale soit vue de cette manière-là.

De plus, alors que la ville déploie des instances participatives, pourquoi ne pas avoir fait un débat citoyen sur la question de la sécurité à Orly ? D'autre part, sauf erreur de ma part, nous n'avons pas eu le diagnostic local de sécurité actualisé à ce jour. Celui communiqué sur le site de la ville date de 2015. Pourrai-je avoir ce diagnostic fait récemment ? En effet, avant de signer une convention avec la préfecture, il faut qu'elle s'appuie sur un diagnostic local de sécurité.

En outre, pourrions-nous avoir la panoplie réelle des armements de la police d'Orly ? Pourrions-nous connaître le coût prévisionnel, hors salaires, du fonctionnement de cette police de 5 agents puis ensuite, lorsqu'elle sera arrivée à 10 agents puisque c'est cela qui est prévu. Plus leur encadrement, évidemment. Pour moi, c'est de l'argent qui pourrait aller à d'autres services. Je me permets de vous rappeler vos atermoiements précédents concernant un État qui nous asphyxie et la campagne que vous avez même prévu d'engager à ce sujet. Or, cette convention répond à une injonction de l'État qui se désengage de plein de services publics, tout en faisant monter en puissance les polices municipales armées.

Pour finir, je déplore tristement votre niveau de réponse aux besoins de sécurité d'Orly.

Imène SOUID

Merci Madame AÏT-SALAH. Nous vous transmettrons le document que vous avez demandé (le diagnostic de sécurité), ainsi que la composition de la panoplie.

Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER

N'est-il pas possible de nous le dire aujourd'hui ?

Imène SOUID

Je ne l'ai pas ici avec moi, mais nous vous la transmettrons.

Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER

C'est pas normal que nous ne l'ayez pas. Tout cela manque de transparence.

Imène SQUID

Cela serait le cas si nous refusions de vous la transmettre, ce qui n'est pas le cas. Pour revenir sur le reste de vos propos, cette convention découle d'un choix politique assumé, car le besoin est réel, et d'une vraie demande des Orlysiens.

Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI

Hier soir, vous le savez Madame SQUID, mais beaucoup de nos collègues ici ne le savent pas, un jeune orlyisien a essuyé des coups de couteau à la jambe. Ses jours ne sont pas en danger, Dieu merci. Encore une fois, malheureusement, cela oppose nos jeunes avec des jeunes d'une autre ville, située à proximité d'Orly, une ville sœur du même canton. Lorsque des agents doivent intervenir dans des situations telles que celles-ci, avec des personnes armées, ce n'est pas de gaieté de cœur – j'en parle en connaissance de cause – qu'on doit sortir et faire usage de son arme. Il entre dans le cadre de la légitime défense et parfois, malheureusement, il n'existe pas d'autre alternative. Il faut savoir que, souvent, lorsqu'il est visible que quelqu'un est armé, cela dissuade énormément. Cela ne suffit pas si une personne est déterminée. Il est regrettable que cette société, depuis la nuit des temps, soit violente avec des individus qui posent des problèmes à l'ensemble de nos concitoyens et qui portent préjudice à l'ensemble de plusieurs de nos compatriotes. Par conséquent, la première des justices, c'est la sécurité, qui relève du devoir du maire. Cela dépasse même le devoir régalien puisqu'en réalité la police nationale n'existait pas, seule la police municipale existait. Elle a été remplacée, au fil du temps, par une police nationale pour pouvoir contrôler une certaine partie des gens qui revendiquaient un peu partout dans la République. Nous sommes donc loin de ce que les révolutionnaires avaient prévu au départ.

Nous nous félicitons évidemment, puisque comme vous le savez, cela faisait partie de notre programme – et on était les seuls à le porter – d'avoir une police municipale armée. Sans cela, il est impossible de recruter, et d'ailleurs cela a été une problématique ces deux dernières années. Cependant, je regrette que nous soyons obligés d'en arriver là. Je m'adresse à celles et ceux qui sont de gauche : en faisant abstraction de la réalité de ce à quoi les Français et les Françaises aspirent au quotidien, notamment au niveau de la sécurité, vous faites le jeu de celles et ceux dont l'unique objectif est de nous diviser. Je parle de l'extrême droite. Si l'extrême droite est aussi haute, cela n'est pas seulement lié à des questions sociétales et alimentaires, mais bien aussi à des questions sécuritaires. D'ailleurs, il ne s'agit pas d'un sentiment mais bien d'une réalité. Ce sentiment est proportionnel d'une personne à une autre, mais il devient réel lorsque les choses arrivent et on l'a encore vu hier. Regardez le classement national du Val-de-Marne. **Je ne jette la pierre ni à Madame la Maire ni à l'ensemble du conseil municipal.** C'est la société qui porte une responsabilité, avec des entreprises qui périssent et qui créent de la défaillance au niveau de l'emploi. Certains ont plus tendance à glisser sur une proposition d'argent facile, dans un climat de terreur et de violence. Il suffit de regarder ce qui se passe à Marseille, à Montpellier, à Nîmes, à Avignon, mais également dans nos quartiers et nos cités.

Nous avons été les seuls à organiser des ateliers citoyens – et je remercie Christophe, même si c'était une liste concurrente, d'avoir assisté à ces ateliers

citoyens – et je peux vous assurer que, aussi surprenant que cela puisse paraître, 85 % des personnes présentes (entre 30 et 70 personnes) demandaient une police municipale. Même moi, j'étais surpris. J'ai changé de braquet puisque j'y étais opposé. Il s'agit bien d'une demande réelle des Orlysiens. Effectivement, ça a un coût, 500 000 euros, incluant l'équipement, la voiture et le personnel afférent. Ces agents sont des professionnels aguerris qui ont beaucoup d'expérience. Nous devrions donc nous en féliciter. Nous avons couplé avec une équipe de médiation. Espérons que tout cela fonctionne en étroite harmonie. Ils sont placés sous l'autorité de la première magistrate de la Ville, vous, Madame la Maire, et ils n'ont de comptes à rendre qu'à vous seule.

La présente convention porte sur les champs d'intervention avec la police nationale, lors de contrôles routiers, agents PJ 21, lors d'une arrestation ou encore lors d'une prévenance. Ils ne se substituent pas à la police nationale, ils représentent un renfort supplémentaire local, déjà présent. Vous savez que le district a été scindé et que, par conséquent, la police nationale est basée à Choisy-le-Roi. Nous regrettons qu'il n'existe pas de commissariat plus central. Cette police nationale intervient à Choisy, Orly, Villeneuve-le-Roi et Ablon. Or, lors du transfert définitif de Villeneuve-Saint-Georges vers Villeneuve-le-Roi, il n'a été à peine que de 15 effectifs, alors qu'en réalité il aurait dû être de 22 effectifs. À l'heure actuelle, la majorité de la municipalité d'Orly répond à ce besoin. Nous y sommes donc favorables et nous voterons pour.

Imène SOUID

Merci Monsieur BOURIACHI. Monsieur DI CICCO.

Christophe DI CICCO

Je voulais simplement amender les propos de Monsieur Philippe BOURIACHI et remercier ce choix, qui répond à une demande des Orlysiens. Les policiers municipaux ont besoin de cet élément répressif que représente l'arme, afin de pouvoir réagir en toutes circonstances. J'ai une fille de 17 ans. Il y a deux semaines, un de ses copains est monté dans le bus avec une amie et il a été agressé par deux personnes qui lui ont piqué sa casquette. Ce n'est pas normal. Il faut que la famille porte plainte. Or, on constate que les familles prennent peur et n'osent pas aller déposer plainte, par crainte des représailles. Donc, on a besoin de ces policiers municipaux pour intervenir.

C'est en lien avec le réseau de caméras présent sur la commune et, concernant le CSU (centre de sécurité urbaine), est-ce que la police municipale y aura accès et aura la charge de ce CSU ?

Imène SOUID

Cela fera bien partie de leurs missions.

Monsieur MESSACI.

Brahim MESSACI

Nous avons demandé audience concernant cette question, auprès de Madame la Maire, et nous remercions Madame la Maire et Monsieur Jean-François CHAZOTTES et le cabinet du Maire de nous avoir reçus, moi-même et Madame Florence AÏT-SALAH. Nous ne remettons pas en cause le besoin de sécurité, on n'est pas dans le monde des Bisounours. Cependant, nous considérons qu'il s'agit d'une mission

régaliennne. C'est à l'État de s'occuper de la sécurité des Français. Pour les raisons exposées lors de notre entretien, nous savons que l'État se désengage d'un certain nombre de services publics et demande aux collectivités de les supporter et aux administrés de mettre la main à la poche ; c'est ce qui a été fait sur Orly. Ca ne nous convient pas parce que ça crée une iniquité de traitement entre les communes.

En effet, la ville d'Orly a les moyens de payer une sécurité de proximité, dont on pourra discuter des résultats. D'autres villes ne le pourront pas. Demain, on va se poser la question, quand on déménage, de savoir si la ville dans laquelle on va a une police municipale ou pas. Tout un chacun a le droit de se sentir en sécurité, quel que soit le lieu où il réside sur le territoire français. L'État se désengage donc et crée de nouvelles disparités en ne garantissant pas le même niveau de sécurité pour tout le monde.

En outre, il est illusoire de penser que des policiers municipaux obtiendront les mêmes résultats que la police nationale, notamment sur un territoire tel que celui d'Orly. En effet, les 5 agents présents seront identifiés, au sein d'un petit territoire de 6 kilomètres carrés. Si on n'a pas une police de proximité, c'est-à-dire une police au contact des gens, qui est dans le dialogue et qu'elle n'est pas dans le répressif, ce sera contre-productif. Nos 5 collègues vont se cacher parce que les gens savent s'adapter. C'est méconnaître les problématiques des jeunes sans se poser la question du pourquoi des rixes, des incivilités. On sait qu'il y a une incertitude quant à l'avenir et des temps d'occupation, de valorisation, qui n'existent pas. Quand on fait des conneries, même très graves, il y a des « points » qui sont donnés au sein du groupe, parce que le jeune est le leader, il est courageux, il a représenté le quartier. C'est contre ça qu'il faut lutter. On ne pense pas qu'une police municipale qui court après les problèmes les réglera. En effet, le temps de nos jeunes n'est pas valorisé. On pense qu'il est nécessaire de travailler sur le sujet de l'incivilité et de la petite délinquance. Il faudrait impliquer davantage les parents, et se situer plutôt du côté de la prévention et de l'éducation que celui de la répression et de l'intimidation.

Je reviens à présent sur la question de l'armement, qui est une question centrale. En effet, on est déjà dans un contexte violent et agressif, qui s'est intensifié après la crise du COVID. Pour l'instant, le climat n'est pas encore retombé, les comportements restent très agressifs. Or, le fait d'armer des personnes qui ne pourront pas faire usage de leur arme, est-ce réellement utile ? Nous avons bien cerné la problématique qui a été évoquée précédemment ; il est très difficile de faire venir les gens si les policiers municipaux ne sont pas armés. Nous avons conscience de cette difficulté, qui est la même que pour les autres villes du Département. Il est à noter le modèle de la ville de Villejuif, qui a investi différemment cette question de la police municipale, en ne la dotant pas d'armes. Il serait intéressant de se demander de quelle manière le sentiment d'insécurité peut affecter les agents, s'ils ne portent pas d'armes. Si nous les armons, parce qu'eux-mêmes ne se sentent pas en sécurité, et non pas pour protéger les Orlysiens, cela devient problématique.

Nous avons entendu vos arguments et nous les comprenons. Par ailleurs, le donneur d'ordre reste Madame la Maire, il s'agit donc bien de sa police. Nous souhaiterions la mise en place de garde-fous, qui permettraient au conseil municipal de s'assurer que l'usage qui est fait de la police municipale ne soit pas

attentatoire à la liberté des Orlysiens. Nous aimerions pouvoir avoir ce débat avec vous.

En outre, nous sommes fort conscients de la forte demande des Orlysiens au sujet de la police municipale, et de leur souhait de la savoir armée. Gardons tout de même en tête que, si un jour, un coup de feu est tiré au sein de la ville d'Orly, cela sera aussi parce que nous avons décidé d'armer des agents. Nous aurions simplement souhaité, au regard de la sensibilité de la question, être consultés avant la prise de décision, et que le débat soit ouvert au sein du conseil municipal.

Imène SOUID

Merci. Madame DURU-BERREBI.

Nicole DURU BERREBI

C'était aussi ma demande lors des élections, car des personnes se sentaient vraiment en insécurité. En sus des caméras, et désormais de la force de sécurité, il faudrait ajouter le dialogue. Personnellement, je vais voter volontiers en faveur de cette convention. Il m'est arrivé, il y a une dizaine d'années, d'être à ma fenêtre, au balcon, et des dealers qui étaient sur le côté m'ont fait signe de rentrer chez moi ; comme je ne suis pas une personne qui se laisse faire, j'ai appelé la police.

Imène SOUID

Madame AÏT-SALAH.

Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER

Les armes possibles sont un générateur d'aérosol lacrymogène, un bâton de défense droit, matraque ou bâton télescopique, un bâton de type tonfa, revolver chamberé pour le calibre 38 spécial ou 7,65 ou Manurhin, pistolet semi-automatique 9 mm, arme tirant des projectiles non métalliques (flashball), pistolet à impulsion électrique. Nous aimerions savoir de quelles armes ils seront dotés.

Imène SOUID

Je n'ai pas le détail, mais il vous sera bien transmis. Je vous propose de passer au vote.

Adopté à la majorité absolue

4 votes contre : 3 du groupe Agir pour Orly et Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER

[22h02 : Présidence de la séance assurée par Jean-François CHAZOTTES]

5-9 Prime exceptionnelle au personnel du Centre Municipal de Santé.

Farid RADJOUH

Il s'agit de l'attribution d'une prime exceptionnelle au personnel du centre municipal de santé. La loi de finances rectificative de 2022 a instauré le principe du versement d'une prime exceptionnelle au personnel des centres communaux de santé. Un décret du 6 septembre définit précisément les modalités de sa répartition, en fonction de l'effectif déclaré au ministère de la Santé pour l'année 2022. Dans ce cadre, la ville a perçu une dotation d'un montant de 77 519 euros correspondant aux 30,54 équivalents temps plein recensés au centre médical.

Cette prime sera proratisée en fonction du temps de travail, du temps de présence effectif de chacun des agents au cours de l'année 2023. Elle sera soumise à cotisations salariales et patronales. Le montant global versé ne pourra en aucun cas excéder le montant de la dotation versée par l'État, soit la somme de 77 079 euros, comme précisé plus avant. Le Conseil municipal est invité à délibérer en vue d'autoriser Madame la Maire à verser ladite prime au personnel concerné.

Jean-François CHAZOTTES

Y-a-t-il des questions ? Madame AÏT-SALAH.

Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER

Je m'en félicite et je vous en remercie.

Jean-François CHAZOTTES

Pas d'autres questions ? Je vous propose de passer au vote.

Adopté à l'unanimité

5-10 Approbation du modèle de convention-cadre tripartite portant sur la période de préparation au reclassement (PPR) entre la Ville d'Orly, le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Petite Couronne de la Région Île-de-France et les agents de la collectivité concernés par le dispositif

Farid RADJOUH

La période de préparation au reclassement est un dispositif instauré par le décret numéro 2019-172 du 5 mars 2019. Son objectif vise à faciliter la transition professionnelle vers un reclassement lorsque l'état de santé d'un agent ne lui permet plus de remplir les missions correspondant aux emplois de son grade, sans pour autant lui interdire d'exercer toute autre activité. Seul l'avis d'inaptitude définitif du conseil médical – ce qui n'est pas précisé dans le rapport d'ailleurs – ouvre droit à une PPR qui doit permettre à l'agent d'occuper de nouvelles fonctions compatibles avec son état de santé. Ce dispositif, bien que nécessaire, ne peut concerner l'ensemble des agents confrontés à une nécessité de reclassement. Aussi, une inaptitude au seul poste de travail peut entraîner soit un aménagement du poste occupé ou bien un changement d'affectation dans un autre emploi du grade, ce qui est souvent le cas de figure au sein de notre collectivité.

Cette mission est confiée depuis de nombreuses années à la direction des ressources humaines qui se donne pour objectif de mobiliser les moyens de la collectivité sur des mises en œuvre d'organisations d'immersion, de parcours de formation, de postes temporaires en sureffectif pour favoriser le développement de compétences et d'accompagnement en ressources humaines. Dans le cadre de ce conventionnement, la municipalité peut s'appuyer sur plusieurs prestations proposées par le centre de gestion de la petite couronne. Certaines, les plus nombreuses, figurant dans le rapport, sont à titre gracieux et d'autres sont tarifées sur demande de la collectivité. Ces dernières sont également précisées dans le rapport.

La mise en place de la PPR contribuera sans nul doute à la formalisation et au renforcement des dispositifs existants et d'inscrire à la phase transitoire de reclassement propre à la PPR pour une durée maximale d'une année. Il est demandé au Conseil municipal de délibérer en vue d'approuver le modèle de convention-cadre annexé au rapport et autoriser Madame la Maire à signer les conventions individuelles.

Jean-François CHAZOTTES

Ce rapport suscite-t-il des questions ? Non. Nous passons au vote.

Adopté à l'unanimité.

[22h07 : Présidence de la séance reprise par Imène SOUID]

5-11 Création d'un poste permanent à temps complet au cadre d'emplois des adjoints administratifs, à un titulaire ou à un contractuel, pour exercer les missions de chargé d'accueil au Centre Social Andrée Chedid

Farid RADJOUH

Il existe un lien étroit entre ce rapport portant sur la création des deux postes permanents de chargés d'accueil et les dispositifs visant au reclassement de certains agents inscrits dans un processus de reclassement professionnel.

Les deux postes dont il est question étaient fléchés comme pouvant accueillir des agents susceptibles d'intégrer d'autres fonctions pendant la phase de reconversion professionnelle. Durant cette période, il a été observé deux choses. L'une portant sur l'adéquation entre les aptitudes des agents en situation d'immersion, les besoins du secteur en matière d'accueil des publics et l'évolution de l'activité de ces deux secteurs. Pour cette raison, il vous est proposé d'acter favorablement la création de ces deux postes et d'entériner également le principe de réserver ces deux postes aux agents en cours de reclassement, en attente d'affectation définitive.

Imène SOUID

Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur DI CICCIO.

Christophe DI CICCIO

S'agit-il bien de deux postes supplémentaires ?

Farid RADJOUH

Il s'agit bien de créations de postes, mais pas d'effectifs supplémentaires. L'activité de deux accueils évoqués s'est développée, et les agents qui y ont été placés en immersion répondent finalement à un besoin et une réalité de fonctionnement de ces deux structures. Pour cette raison, nous procédons à la création de ces deux postes.

Imène SOUID

D'autres demandes d'intervention ? Non. Je propose de passer au vote, sachant qu'il y a une délibération pour chaque poste.

Adopté à l'unanimité

5-11 Création d'un poste permanent à temps complet au cadre d'emplois des adjoints administratifs, à un titulaire ou à un contractuel, pour exercer les missions de chargé d'accueil au Point d'Accès aux Droits.

Adopté à l'unanimité

5-12 Approbation d'un protocole transactionnel entre un agent communal et la Ville d'Orly suite à une médiation

Farid RADJOUH

Un désaccord opposait la ville d'Orly à un agent quant au versement de l'indemnité de résidence et du supplément familial de traitement. L'agent concerné a sollicité la désignation d'un médiateur auprès du tribunal administratif de Melun, afin de trouver une issue amiable au contentieux. Au terme de cette médiation, il a été mutuellement reconnu qu'un désaccord persistait sur le droit de l'agent à bénéficier du versement d'une indemnité de résidence et du supplément familial de traitement, que les deux parties opposées étaient cependant désireuses de trouver un règlement amiable au différend afin d'éviter les délais souvent coûteux pouvant faire suite à une procédure contentieuse auprès de la juridiction administrative compétente, qu'il aurait été possible de consentir des concessions réciproques sans aucune reconnaissance du bien-fondé des prétentions et arguments respectifs de s'accorder sur le principe d'une indemnité transactionnelle globale, forfaitaire et définitive à hauteur de 2 500 euros, l'agent renonçant à toute action ultérieure sur ses précédentes prétentions. Le Conseil municipal est invité à délibérer en vue d'approuver le protocole transactionnel qui figure plus précisément dans le rapport qu'il vous a été donné de lire et autoriser Madame la Maire à signer ledit protocole.

Imène SOUID

Des demandes d'intervention ? Monsieur MESSACI.

Brahim MESSACI

Je souhaiterais savoir ce que demandait notre chirurgien-dentiste.

Stéphanie BARRÉ-PIERREL

Une indemnité de résidence et du supplément familial de traitement, au prorata de ses années de travail pour la collectivité.

Brahim MESSACI

Quel était le montant des indemnités réclamées ?

Imène SOUID

Nous ne disposons pas du montant.

Farid RADJOUH

Le problème, c'est que les textes, tels qu'ils sont écrits, sont assez imprécis concernant les critères permettant d'octroyer ces avantages.

Stéphanie BARRÉ-PIERREL

En effet, les divergences entre les textes et son contrat de travail ont créé un flou qui a poussé les deux parties à transiger.

Brahim MESSACI

Le rapport explique bien que la demande initiale a été rejetée par la mairie, ce qui a amené cette personne à ester auprès du TA. Je souhaitais simplement savoir quelle somme elle avait réclamée initialement, afin de pouvoir la comparer à la somme de 2 500 euros qui lui sera versée.

Imène SOUID

Je ne dispose pas du montant initial, mais je sais qu'il était bien plus élevé que 2 500 euros. Comme elle n'était pas sûre d'avoir gain de cause, la ville non plus, on a transigé. D'autres demandes d'intervention ? Non. Je propose de passer au vote.

Adopté à l'unanimité

5-13 Restitution de la compétence cimetière au SIFUREP et révision des statuts du syndicat

Thierry ATLAN

Une commune du SIFUREP, parmi les nombreuses communes qui sont adhérentes, possède la compétence cimetière. Elle s'occupe de la reprise des tombes, la propreté, le jardinage, l'administratif, etc. Cette commune est celle de Villetaneuse et elle reprendra cette compétence à sa charge. Or, il est compliqué pour le SIFUREP de prendre en charge une commune, qui est très éloignée de son centre. Par conséquent, comme le SIFUREP renonce à cette compétence, il est nécessaire que les conseils municipaux des villes adhérentes puissent accepter qu'elle lui soit retirée.

Imène SOUID

Merci Monsieur ATLAN. Des demandes d'intervention ? Non. Je propose de passer au vote.

Adopté à l'unanimité

1 abstention : Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER.

6-1. ZAC Aurore : désaffectation des parcelles cadastrées AE 477 et AE 250 situées entre la RD 5 à l'Est, l'impasse Buffon au Sud, la rue Buffon à l'Ouest et la limite communale avec Choisy-le-Roi.

Jean-François CHAZOTTES

Ce rapport concerne la ZAC Aurore et porte plus précisément sur la procédure à mettre en œuvre pour céder à Valophis, comme convenu dans notre délibération du 15 décembre 2022, deux parcelles de terrain dépendant du domaine public.

La désaffectation de ces parcelles ayant déjà été constatée par arrêté municipal du 14 décembre 2023, il reste aujourd'hui à effectuer le déclassement du domaine public. Pour ce faire, il convient de diligenter une enquête publique. Le Conseil municipal est donc invité à délibérer pour, tout d'abord, constater la désaffectation des parcelles, puis ordonner l'ouverture de l'enquête publique préalable au

déclassement, lequel fera l'objet d'une prochaine délibération au vu du rapport du commissaire enquêteur.

Imène SOUID

Merci Monsieur CHAZOTTES. Des demandes d'intervention ? Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI

On parle bien des parcelles qui sont derrière les LOPOFA ? D'accord. On a enterré des lignes électriques, à hauteur de 2 millions d'euros. Cela nous avait été vendu comme une trame verte pour la fameuse coulée verte. Il s'avère qu'il ne s'agit pas d'une trame verte. Cependant, on a enterré des lignes électriques pour pouvoir construire dessus. On a vendu à Valophis une partie des premières parcelles, à 100 euros le mètre carré. Or, Valophis avait déjà signé une promesse de vente à l'association ECMO pour la construction de 17 classes de soutien scolaire. Nous savons bien qu'il s'agit d'un projet de construction d'école (puisque 17 classes paraissent représenter un nombre trop important pour du simple soutien scolaire). Il aurait été bien qu'on se le dise dès le départ.

Ce qui est fou, c'est que Valophis signe la promesse de vente à 120 euros le mètre carré, alors qu'un mois plus tard, nous lui vendions à hauteur de 100 euros le mètre carré. Nous avons donc perdu 20 % que nous aurions pu percevoir.

Qu'est-ce qu'on compte faire sur les fameux déclassements et quelle est la valeur de ce terrain ? Je rappelle que l'arrêt du tramway est situé seulement à 200 mètres. Comment se fait-il qu'il soit vendu si peu cher ? Madame SOUID, il y a quelque chose qui ne va pas. Le terrain est sous-évalué.

Imène SOUID

Comme toujours, une estimation des domaines est bien réalisée avant la vente, qui nous contraint et nous oblige et nous permet de donner une estimation du coût. C'est ce sur quoi on s'est basé. Par ailleurs, Valophis est un bailleur social, avec des constructions de logement sur la trame verte. Cette trame verte verra bien le jour, puisqu'elle fait partie du projet de construction et la continuité de la trame verte du parc Mermoz sera bien présente. Nous avons bien vendu au prix des Domaines.

D'autres questions ? Non. Je vous propose de passer au vote, sachant qu'il y a deux votes.

Adopté à la majorité absolue

1 vote contre : Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER.

7 abstentions : 3 du groupe Ensemble construisons notre avenir, 3 du groupe Agir pour Orly et Nicole DURU BERREBI.

6-1 ZAC Aurore : lancement d'une enquête publique préalable au projet de déclassement des parcelles cadastrées AE 477 et AE 250, situées entre la RD 5 à l'Est, l'impasse Buffon au Sud, la rue Buffon à l'Ouest et la limite communale avec Choisy-le-Roi

Adopté à la majorité absolue

1 vote contre : Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER.

1 abstention : Nicole DURU BERREBI.

6-2 Avenant n° 1 à l'accord de consortium du Programme d'investissements d'avenir du projet d'innovation des quartiers est d'Orly et sud de Choisy-le-Roi

Imène SOUID

La ville a été lauréate en décembre 2017, avec la ville de Choisy-le-Roi et l'EPT du programme d'investissement d'avenir PIA, ANRU+. La première phase a permis la conduite d'étude pour laquelle la ville a bénéficié de 59 999 euros de subvention de l'ANRU+. La deuxième phase du PIA de mise en œuvre a permis d'approfondir les actions à développer. Cet avenant numéro un à la convention de financement signée entre la banque des territoires, l'ANRU et l'EPT, actualise les subventions avec une subvention de 2 051 526 euros à la ville, soit +554 000 euros, pour un montant prévisionnel d'actions de 28 929 844 euros. Il vous est donc proposé d'approuver cet avenant.

Des demandes de précisions ? Monsieur MESSACI.

Brahim MESSACI

On va voter pour mais si on pouvait avoir quelques précisions concernant les trois thèmes qui sont retenus dans le financement. Pour le développement de la concertation numérique, avez-vous déjà quelques pistes qui ont déjà été évoquées avec les villes voisines ?

Imène SOUID

Il s'agit de la tablette mise en place à la maison des projets.

Brahim MESSACI

Ensuite, le deuxième thème concerne l'adaptation de l'urbanisme aux conséquences du réchauffement climatique. Pouvez-vous nous donner les projets phares à ce sujet ?

Imène SOUID

Je suis désolée, mais je ne m'en souviens plus.

Brahim MESSACI

Et à propos du troisième thème, l'innovation éducative ?

Imène SOUID

Cela se rapporte au projet monté dans le cadre de Rosa Parks. Ce projet prévoit l'ouverture de salles inclusives et de salles permettant des travaux en demi-groupes entre les grandes salles de classe, afin d'innover pédagogiquement.

Brahim MESSACI

Dernière question : les subventions allouées sont-elles bien intégrées en investissement ?

Imène SOUID

Oui, il s'agit bien d'investissement et uniquement d'investissement.

Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI

Le montant prévisionnel des actions s'élève à 28 929 844 euros HT, pour un montant maximal de subvention de 2 051 526 euros pour la ville d'Orly. La différence est-elle le reste à charge pour la ville ?

Imène SOUID

Non, car cela comprend la partie de la ville de Choisy-le-Roi et une partie pour l'EPT.

Philippe BOURIACHI

Quelle est la quote-part de la ville d'Orly ?

Imène SOUID

Je n'ai pas le détail de la quote-part, je ne peux donc pas vous répondre. Vous pouvez le trouver dans la convention. Je vous apporterai la réponse ultérieurement.

Philippe BOURIACHI

Il est compliqué de voter sans connaître cette quote-part. En outre, le rapport et la délibération sont absents de ce qui nous a été envoyé. Cet envoi ne comprenait que les avenants et les annexes.

Imène SOUID

Effectivement, cela n'est pas normal. Vous auriez dû nous alerter lorsque vous avez ouvert les documents. Néanmoins, je vous propose de procéder au vote.

Adopté à la majorité absolue

1 vote contre : Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER.

1 abstention : Nicole DURU BERREBI.

Philippe BOURIACHI, Christophe DI CICCIO et Kathy GUERCHE ne prennent pas part au vote.

6-3 Approbation de l'avenant n° 2 à la convention partenariale pour la mise en œuvre de la ZAC Aurore

Imène SOUID

Pour information, les trois avenants qui vont suivre concernant la ZAC Aurore font suite à l'avis définitif du CNE (comité national d'engagement de l'ANRU), qui est arrivé seulement en mai 2023, donc après les délibérations que nous avons prises en mars 2023.

À la suite de cet avis, les différents services et partenaires ont travaillé sur les avenants et, en effet, le périmètre a été revu dans la partie Aviateurs, à savoir les 2-6 Bréguet, 8-10 Bréguet et 1-5 Ader. Le comité national d'engagement a reporté les financements de ces opérations à 2025, ce qui implique donc ces avenants.

Concernant le premier avenant, le 6-3, l'approbation de l'avenant numéro 2 et la convention partenariale pour la mise en œuvre de la ZAC Aurore. Cette convention met à jour les engagements financiers en accord avec l'avancement du projet et le dossier de réalisation. Le montant des participations financières évolue ainsi : l'engagement financier de l'EPT passe d'un montant de 1 816 233 euros à 1 556 063 euros. Elle est liée à leur compétence assainissement.

L'engagement financier de la ville d'Orly est de 11 889 204 euros. Pour rappel, la ville récupérera par ailleurs un montant estimé à 5 millions d'euros de taxes d'aménagement, mais également environ 4 millions d'euros de recettes liées à la vente de son foncier, ramenant ainsi une dépense nette pour la ville à 3 millions d'euros.

L'engagement financier de Valophis Habitat passe d'un montant de 4 855 729 euros à un montant de 4 135 729 euros. Il comprend toujours la participation financière à l'enfouissement des lignes à haute tension, ainsi qu'un investissement en fonds propres en contrepartie de l'attribution de 203 logements en accession libre, au lieu des 275 logements de l'avenant numéro 1. Il est donc demandé au conseil municipal de délibérer pour approuver cet avenant numéro 2.

Des demandes d'intervention ? Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI

L'engagement financier de l'EPT s'élève à 1 816 233 euros passe en diminution à 1,5 million d'euros, soit un déficit de 260 170 euros. L'engagement financier de la ville d'Orly représente une dépense nette de 3 millions d'euros. De quel foncier s'agit-il exactement ?

Avant tout, l'engagement financier de Valophis passe d'un montant de 4,8 millions d'euros à 4,1 millions d'euros, soit -720 000 euros environ. Comment cette baisse s'explique-t-elle ?

Imène SOUID

Le périmètre a changé et qu'une partie du projet a été retirée.

Philippe BOURIACHI

Pourquoi le périmètre a-t-il changé ?

Imène SOUID

Parce que le CNE a décidé de le retirer pour un financement en 2025. Il étudiera cette proposition et cette partie du projet à ce moment-là. La dotation et la contribution de chacun ont donc été recalculées. Le territoire étant plus restreint, la participation de chacun l'est donc également.

Philippe BOURIACHI

L'avis du CNE n'a donc pas pu être obtenu avant les délibérations ?

Imène SOUID

Malheureusement, non. Nous ne l'avons obtenu qu'au mois de mai 2023, et nous avons dû délibérer avant.

D'autres demandes d'intervention ? Non. On passe au vote.

Adopté à la majorité absolue

1 vote contre : Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER.

7 abstentions : 3 du groupe Ensemble construisons notre avenir, 3 du groupe Agir pour Orly et Nicole DURU BERREBI.

6-4 Avenant n° 2 de la convention pluriannuelle du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain d'Orly

Imène SOUID

L'avenant numéro 2 a pour objet les différents points indiqués dans le rapport : modification des opérations d'équipement, opérations d'aménagement, intégration de deux nouveaux secteurs de projet, intégration des actions du programme d'investissement PIA, mise en conformité de la convention initiale, avec une programmation retenue qui vous est détaillée par secteur sur le sud navigateurs et sur la pointe Aviateurs, secteur Saint-Exupéry. Je vous épargne la lecture de l'ensemble des sujets, sauf si vous souhaitez que je vous les relise, mais je pense que vous avez tous le rapport sous les yeux.

Y-a-t-il des questions par rapport à cet avenant ? Non. Nous pouvons procéder au vote.

Adopté à la majorité absolue

1 vote contre : Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER.

7 abstentions : 3 du groupe Ensemble construisons notre avenir, 3 du groupe Agir pour Orly et Nicole DURU BERREBI.

6-5 Approbation du dossier de réalisation et du programme des équipements publics de la ZAC Aurore — annule et remplace la délibération n° D-URB 2023/80 du 6 avril 2023

Imène SOUID

L'arrêté du dossier de création de la ZAC Aurore à Orly a été pris le 11 juillet 2023. L'approbation du dossier de réalisation et du programme des équipements publics de la ZAC Aurore était passée lors du Conseil municipal du 6 avril 2024. Par conséquent, à la suite de l'avis du comité d'engagement de l'ANRU, qui n'a été publié que postérieurement à ce Conseil municipal, il est proposé d'approuver le dossier de réalisation de la ZAC Aurore ainsi que son programme des équipements avec trois volets comprenant un bilan financier à l'équilibre, un programme de logement d'environ 53 390 mètres carrés, soit environ 786 logements, un programme d'équipements publics d'infrastructures et de nouveaux équipements publics à construire sous la maîtrise d'ouvrage de la ville, pour environ 13 796 mètres carrés de SDP. Le Conseil municipal est donc invité à délibérer pour approuver le dossier de réalisation, ainsi que le programme des équipements publics de cette ZAC.

Des questions ? Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI

En annexe 19, il est indiqué 13 756 mètres carrés de plancher d'équipements, et non pas 13 796. Où sont passés les 40 mètres carrés ?

Imène SOUID

Je pense qu'il s'agit d'une coquille.

D'autres demandes d'intervention ? Non. On passe au vote.

Adopté à la majorité absolue

*1 vote contre : Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER.
7 abstentions : 3 du groupe Ensemble construisons notre avenir, 3 du groupe Agir pour Orly et Nicole DURU BERREBI.*

7-1. Concours des maisons et balcons fleuris – année 2024

Frank-Éric BAUM

Ce rapport concerne le concours des maisons et balcons fleuris pour l'édition 2024, celui-ci se déroulera du 1er mai au 21 juin 2024. Il comprendra trois catégories : pavillons et maisons de ville avec jardins, balcons et terrasses, parties collectives d'immeuble. Il faut noter que le fleurissement doit être visible de la rue ou des espaces publics. Une campagne de communication sur les mois de mars et mai annoncera le concours. Le jury sera composé du maire adjoint au développement durable, moi-même, d'agents des services communaux, de membres du conseil des enfants et de la vie locale. Les dépenses seront estimées à 900 euros pour les différents lots qui seront remis au mois de septembre 2024. Le Conseil municipal est invité à délibérer et valider le règlement du concours.

Imène SOUID

Merci Monsieur BAUM. Des demandes d'intervention ? Monsieur MESSACI.

Brahim MESSACI

Vous avez annoncé une campagne de communication de mars à mai, donc avant la délibération ?

Imène SOUID

Il ne s'agit pas d'une opération nouvelle. De plus, la campagne de communication n'a, à ma connaissance, pas encore été lancée.

D'autres demandes d'intervention ? Non. On passe au vote.

Adopté à l'unanimité

1 abstention : Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER.

8-1. Approbation du Contrat local de Santé 2024-2028

Stéphanie BARRÉ-PIERREL

Le premier contrat local de santé de la ville d'Orly, de 2015 à 2019, avait été prorogé par l'ARS de 2020 à 2022, puis jusqu'en 2023. C'est un outil et un document très important pour la ville qui est porté conjointement par l'ARS et par la municipalité. Il a pour objectif de mettre en cohérence le plan régional de santé avec le projet de santé de la ville, de mutualiser les moyens pour répondre au besoin local de santé, de consolider les partenariats locaux et inscrire la démarche dans la durée. En cohérence avec le PRS et le projet de santé de la ville, l'élaboration du contrat local de santé tient compte bien évidemment des priorités du PRS, en particulier le pouvoir d'agir des habitants, la réduction des inégalités, la territorialisation des actions, etc. Toutes les thématiques et les priorités du PRS sont indiquées dans le rapport.

Tout cela a nécessité diverses phases. Tout d'abord, une phase de recueil et d'analyse des données locales pour caractériser la situation de départ. Une deuxième phase, de novembre 2022 à janvier 2023, a été une phase importante de diagnostic et de concertation auprès des habitants de la ville. Ensuite, de septembre 2023 à octobre 2023, une consultation des acteurs de la ville : les associations, les patients, les usagers, les élus, les représentants des conseils de quartier, les services internes de la ville et les partenaires de la ville. Nous avons ensuite, le 20 octobre 2023, validé les axes de ce contrat local de santé, à l'occasion du comité de pilotage présidé par l'ARS, en présence de la caisse primaire d'assurance maladie. Depuis le mois d'octobre et jusqu'à la date prévue de signature, qui a été reportée (il y a une coquille dans le rapport) en juin 2024, nous avons finalisé le CLS et nous le signerons le 7 juin 2024 avec le Département.

Ce contrat local de santé comporte 4 axes majeurs et 16 fiches actions :

- Axe numéro 1 : renforcer et promouvoir la santé des publics cibles ;
- Axe numéro 2 : améliorer l'offre de santé sur le territoire ;
- Axe numéro 3 : permettre un habitat et un environnement favorable à la santé. Il s'agit d'une dimension transversale nouvelle portée par l'ARS, en lien avec l'adaptation aux conséquences du changement climatique sur la santé des personnes ;
- Axe numéro 4 : le bien-être et la santé mentale.

L'ARS a souhaité que soit associé à la signature du contrat local de santé, la préfecture du Val-de-Marne, l'éducation nationale, la caisse primaire d'assurance maladie, le Département, le CCAS d'Orly et enfin la communauté professionnelle territoriale de santé (CTPS) OCTAVE d'Orly, Choisy-le-Roi, Thiais, Ablon-sur-Seine et Villeneuve-le-Roi. La signature interviendra le 7 juin prochain.

Imène SOUID

Merci Madame BARRÉ-PIERREL. Des demandes d'intervention ? Monsieur MESSACI.

Brahim MESSACI

J'ai consulté les annexes et je constate qu'on repart sur un nouveau projet, mais il faut qu'on parle du bilan précédent et des actions qui ont été menées. Nous aurions souhaité avoir accès à l'évaluation des fiches actions qui ont été produites, afin de pouvoir donner un avis éclairé.

Avec tout ce qui a été réalisé, au sein de la ville, ces dernières années, comme l'implantation du nouveau centre de santé Gisèle Halimi, les déplacements des centres de santé et la fermeture du centre Calmette, on aurait aimé avoir une évaluation de l'impact que cela a eu. Il aurait été intéressant de savoir ce que pensent les Orlysiens de cette nouvelle forme d'accès aux soins. Nous voterons favorablement ce contrat, mais il aurait été bien de repartir sur des bases déjà évaluées, afin de déterminer ce qui fonctionne et ce qui manque.

Imène SOUID

Madame BARRÉ-PIERREL.

Stéphanie BARRÉ-PIERREL

Le CLS comprend une partie bilan. Le CLS couvre un champ assez large, celui de la santé des personnes, au sens large. Cela dépasse l'accès aux soins et des thématiques que vous venez d'aborder. Il ne s'agit pas que de l'accès aux soins.

Brahim MESSACI

Une reconfiguration très importante a eu lieu. Il y a eu un mix libéral public/privé avec de nouvelles façons de faire. Il aurait été judicieux de faire un point complet concernant l'évaluation de l'offre de santé et comment les gens l'ont accueillie. Par exemple, de mon point de vue, le retour de cabinets de radiologie à Orly est appréciable. Mais je n'ai pas vu le bilan...

Imène SOUID

Vous pouvez trouver ces informations à la page numéro 35 du rapport.

Brahim MESSACI

Je vous remercie, je ne l'avais pas vu. Je regarderai. Cependant, c'est une page, ce qui explique que je sois passé à côté. Pouvez-vous me rapporter ce que disent les Orlysiens à propos de l'offre de santé sur Orly, de ce qui marche et de ce qui ne marche pas? Par exemple, je remarque qu'il existe un problème de fréquentation au centre de santé Gisèle Halimi.

Imène SOUID

Il existe surtout une problématique de manque de personnel, et surtout de médecins.

Brahim MESSACI

Les Orlysiens continuent de fréquenter le centre de santé de la Victoire, et ne se rendent pas spontanément au centre Gisèle Halimi. Le problème est-il vraiment lié à un manque de personnel? Se rendre à ce centre n'est pas une habitude pour les gens. Nous avons le sentiment qu'il y manque des choses.

Stéphanie BARRÉ-PIERREL

Je répète ce que j'ai dit tout à l'heure : l'offre de soins ne représente qu'une sous-dimension du contrat local de santé. Dans le précédent contrat local de santé, toutes les fiches actions mises en œuvre dépassaient ce cadre. Par exemple, le parcours santé jeune représentait une fiche action du précédent CLS, que nous poursuivons aujourd'hui.

Concernant le centre de santé Gisèle Halimi, Madame la Maire l'a évoqué, nous rencontrons une problématique de manque de personnel et de fidélisation du personnel recruté. Néanmoins, cela ne concerne pas toutes les dimensions du centre municipal de santé. Par exemple, l'étage des soins dentaires est très fréquenté et la nouvelle ostéopathe a également ses carnets de rendez-vous complets. L'infirmierie fonctionne aussi. Nous rencontrons une difficulté par rapport aux médecins généralistes. Certains sont spécialisés en pédiatrie ou santé de la femme, qui sont des spécialités très demandées. Nous aurions besoin d'un renfort supplémentaire pour la prise en charge des pathologies chroniques, mais nous peinons à recruter. Je pense également à la sage-femme, dont le carnet de consultations est complet. Cependant, je partage votre constat. Notre stratégie a été de diversifier les consultations, en facilitant l'installation de nouveaux

praticiens dans le cadre d'un exercice en « entre deux », entre un Centre municipal de santé et du libéral pur, avec la maison de santé pluridisciplinaire qui est située avenue des Martyrs de Chateaubriant et qui fonctionne très bien et à laquelle est adossé un radiologue. On est obligé de se diversifier dans les approches et on continue. Nous continuons d'échanger avec l'ARS sur ce sujet.

Brahim MESSACI

La question du soin local est en lien avec la question des partenariats. Je sais qu'il existait un partenariat avec le CHU de Villeneuve-Saint-Georges. L'approbation concernant les rapports suivants, comme la convention avec le GHU pour la santé mentale. En effet, la question de la santé mentale est un enjeu important pour la ville d'Orly, notamment l'évaluation qui en est faite à propos des diagnostics, mais également des réponses mais aussi l'adaptation des deux, entre la réalité du terrain et les besoins, et les réponses qui sont apportées. Un délai de 5 ans me paraît correct pour prendre le temps d'évaluer ces dispositifs.

Stéphanie BARRÉ-PIERREL

La santé mentale représente un axe complet de ce nouveau CLS. Nous finançons et participons activement au conseil local de santé mentale Lucien Bonnafé, qui est porté par une structure. Dans ce cadre, nous sommes en partenariat avec les villes de Choisy-le-Roi et Villeneuve-le-Roi, les secteurs psychiatriques des hôpitaux de Saint-Maurice et de Villejuif et le CMP de Choisy-le-Roi. Il s'agit d'un axe essentiel. La coordinatrice du CLS vient à Orly et dans les services pour interagir avec le CCAS concernant des problématiques spécifiques (situations complexes, accès au logement des personnes en difficulté sur le plan de la santé mentale, etc.). Notre action est assez forte sur ce sujet.

Brahim MESSACI

J'ai regardé brièvement la page numéro 35 du rapport et je ne trouve que deux lignes concernant ce qui nous intéresse. Il n'existe donc pas réellement de bilan. Nous souhaiterions vraiment obtenir un bilan synthétique, afin de pouvoir valider.

Imène SOUID

Les informations qui vous intéressent relèvent de la spécificité orlytienne (offre de soins), plutôt que du contrat local de santé.

Brahim MESSACI

Pas uniquement, également le partenariat avec l'APHP et les grands projets qui ont été menés durant ces 5 ans.

Imène SOUID

Il ne faut pas non plus oublier le CMPP qui fait partie de ce centre médical Gisèle Halimi, qui réalise un travail remarquable et dont les listes d'attente se réduisent. Le délai est désormais de trois à quatre mois pour un rendez-vous (contre un an auparavant). L'amélioration est donc réelle.

Stéphanie BARRÉ-PIERREL

Tout à fait, et ce également grâce à la présence de l'assistante sociale à temps plein, qui épaula les familles.

Imène SOUID

Merci. Je vous propose de passer au vote.

Adopté à l'unanimité

8-2. Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de partenariat en cardiologie entre le centre municipal de santé et le GHU AP-HP. Université Paris-Saclay

Stéphanie BARRÉ-PIERREL

Il s'agit de l'approbation de l'avenant numéro 1, à savoir la convention que nous avons passée pour le partenariat de cardiologie entre le CMS et le groupement hospitalier universitaire de l'Université Paris-Saclay (APHP). L'objectif est de mettre en place – ce qui n'avait pas pu être réalisé lors de la convention signée avec Villeneuve-Saint-Georges – des consultations avancées, afin de rapprocher les médecins spécialistes au plus près des populations. L'objectif est également de développer une offre hospitalière de proximité ouverte sur la ville.

Le 9 décembre 2021, nous avons signé une première convention portant sur la cardiologie avec une mise en place au 1^{er} janvier 2022. Cette convention avait estimé, à l'origine, une recette pour la ville à hauteur de 76 000 euros, sur la base de 2 journées de présence d'un cardiologue au CMS, pour un forfait à verser au groupe hospitalier Paris-Saclay s'élevant à 74 000 euros. L'hôpital a rencontré de grandes difficultés pour mettre à disposition, de manière régulière, un cardiologue au CMS. Nous avons donc entamé avec eux une réflexion pour adapter les modalités d'intervention et de financement, en lien avec l'offre de soins constatée sur l'année 2023. Du fait des difficultés de recrutement d'un cardiologue, l'APHP a voulu réduire son nombre de vacations. En conséquence, nous n'avons versé que 37 000 euros de forfait, au lieu des 74 000 euros prévus initialement. Les vacations ont eu lieu et n'ont couvert que 29 jours et demi. Elles se sont déroulées de la façon suivante : six rendez-vous d'échographies cardiaques le matin ; six rendez-vous de consultations l'après-midi. Les recettes se sont élevées à 23 363,17 euros, pour un total de 335 consultations.

En conséquence de l'absence de visibilité pour 2024 concernant le nombre de journées de présence du cardiologue, nous avons plutôt proposé à Paris-Saclay de travailler sur la base d'un forfait journalier. Le présent avenant à la convention propose plutôt un forfait de 809 euros, en fonction de la présence effective du cardiologue, avec un prévisionnel de vacations de 29 journées. Le montant estimatif total est de 23 461 euros. Le centre municipal de santé devra transmettre un bilan trimestriel au groupe hospitalier et à Paris-Saclay, afin d'établir la facture sur la base d'une présence effective.

Imène SOUID

Merci. Des demandes d'intervention ? Non. Je vous propose de passer au vote.

Adopté à l'unanimité

8-3 Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de partenariat en dermatologie entre le centre municipal de santé et le GHU AP-HP Université Paris-Saclay

Stéphanie BARRÉ-PIERREL

Il s'agit de la même convention mais cela concerne la dermatologie, qui a beaucoup mieux fonctionné. La convention initiale prévoyait une recette à hauteur de 10 500 euros et un forfait à verser à Paris-Saclay de 12 000 euros. Concernant le bilan 2023, nous avons obtenu la mise à disposition de ce dermatologue au sein du CMS : pour 181 consultations, nous avons obtenu 9 937,80 euros de recettes, à raison d'une demi-journée par mois de présence.

La nouvelle modalité proposée dans l'avenant conserve le principe du forfait, avec 9 000 euros par an, contre 12 000 euros anticipés à l'occasion de la première convention. Comme pour la cardiologie, ce sera versé sur facture émise par le groupement hospitalier universitaire Paris-Saclay. Il s'agit d'un réajustement. En effet, lors de la première convention, nous n'avions pas d'idée précise, mais pour ces deux rapports, nous nous réajustons sur la base du réel et de ce qui est envisageable.

Imène SOUID

Merci Madame BARRÉ-PIERREL. Des demandes d'intervention ? Non. On passe au vote.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

Imène SOUID

Nous allons passer aux questions diverses.

Monsieur BOURIACHI, je vous remercie de poser votre première question qui en comprend 15.

Madame Souid, lors du dernier conseil municipal je vous ai posé une question concernant l'avancée d'une pseudo enquête sur des propos tenus par un élu de votre Majorité.

Vous m'avez répondu « que toutes les personnes n'avaient pas encore été entendues », la semaine dernière vous m'avez adressé un courrier pour me notifier que tous les agents avaient été reçus soit 19 personnes et que ces derniers réfutaient les accusations que j'ai portées.

Vous concluez en écrivant « Connaissant votre attachement à la vérité, je suppose que vous ferez rapidement une vidéo sous forme de démenti », votre vœu sera exaucé dès ce soir après avoir répondu à mes dernières questions et comme je sais que vous aussi vous êtes attachée à la vérité je n'ai aucun doute que vous y répondrez de manière simple et basique pour faciliter la compréhension du plus grand nombre par VRAI ou FAUX.

Madame Souid VRAI ou FAUX, le 14 février lors d'un entretien privé dans votre bureau afin de vous remettre un document personnel vous concernant reçu dans ma boîte aux lettres, vous m'avez affirmé que Madame Janodet avait dans le passé rappelé à l'ordre cet élu concernant des attitudes ou propos inappropriés ?

Madame Souid VRAI ou FAUX, quelques semaines avant ma vidéo, cet élu a fait l'objet de votre part que dorénavant il devrait signer le parapheur au cabinet du maire et plus dans les bureaux des agents ?

Madame Souid VRAI ou FAUX, quelques jours avant ma vidéo, cet élu à eu une altercation avec la directrice du service qui a conduit celle-ci à avoir un malaise devant plus d'une dizaine d'agents de l'étage ?

Madame Souid VRAI ou FAUX, alors que je n'ai jamais prononcé le nom de l'élu ou même le service en question dans mes différentes vidéos, dans mon courriel du 18/12 je vous ai indiqué que « Le vendredi 9 décembre lors de mon passage au guichet unique pour des problèmes liés au Portail Famille, j'ai été personnellement témoin d'un malaise profond chez certaines fonctionnaires lors du passage de cet élu » sans jamais cité le nom de l'élu qui pouvait éventuellement être d'une autre délégation, pourtant vous avez demandé à la DGS d'auditionner seulement les agents du guichet unique ?

Madame Souid VRAI ou FAUX, l'intitulé de la convocation des agents en question était uniquement sur la réorganisation du service et jamais les agents n'avaient été informés qu'on leur poserait une question concernant mes déclarations, les privant ainsi d'être accompagné d'un représentant de leur choix ?

Madame Souid VRAI ou FAUX, les agents n'ont jamais été avertis qu'une enquête interne était en réalisation ?

Madame Souid VRAI ou FAUX, vous avez chargé le DRH et la DGS de recevoir les agents en occultant ma proposition de créer une plateforme numérique de recueillement des témoignages anonymes afin de permettre la libération de la parole en ayant la garantie qu'aucune pression directe ou indirecte ne puisse être exercée ?

Madame Souid VRAI ou FAUX, vous avez chargé le DRH et la DGS de recevoir les agents en occultant ma proposition d'un cabinet externe qui aurait pu recevoir un groupe de plusieurs agents dans une tranche horaire sans que celui-ci ne puisse connaître leur nom afin de garantir l'anonymat et permettre la libération de la parole en ayant la garantie qu'aucune pression directe ou indirecte ne puisse être exercée ?

Madame Souid VRAI ou FAUX, lors des entretiens des agents dans le cadre de la réorganisation, la DGS avait dit, je la cite «Cet échange est informel, évidemment tout ce qui se dit reste là c'est pour nous, ce n'est pas pour diffuser à qui que ce soit, donc il y a une confidentialité absolue évidemment même si ça paraît évident je le dit, c'est quand même très important ».

Madame Souid VRAI ou FAUX, certains agents convoqués par le DRH dans le cadre de la réorganisation ont eu comme dernière question de la part de la DGS « avez-vous vu la vidéo sur les réseaux sociaux d'un élu de l'opposition mettant en cause l'élu Bipp Bipp, avez-vous été témoin ou victime d'attitudes ou propos inappropriés » ?

Madame Souid VRAI ou FAUX, 3 agents ont déclaré avoir été témoins mais pas victime d'attitudes ou propos inappropriés de la part de l'élu dont le nom a été cité uniquement par la DGS ?

Madame Souid VRAI ou FAUX, l'entretien d'une agent convoquée par le DRH dans le cadre de la réorganisation n'a pas pu aller à son terme car la DGS devait récupérer son enfant, cette agent a demandé depuis à finir son entretien mais n'a jamais eu de suite à sa demande ?

Madame Souid VRAI ou FAUX, des agents convoqués par le DRH dans le cadre de la réorganisation n'ont pas eu droit à la question de la DGS concernant les agissements de cet élu ?

Madame Souid VRAI ou FAUX, l'élu en question dans votre bureau à pleine larme a reconnu avoir tenu des propos dont il ne pensait pas qu'ils seraient mal perçus ?

Madame Souid VRAI ou FAUX, depuis cette révélation l'élue ne se rend plus dans le service alors que vous affirmez écrit à l'appui que 19 personnes réfutent les accusations que j'ai portées.

Madame Souid sur conseils de mes avocats je dois vous informer qu'avant notre rencontre privé du 14/02/2024, j'ai pris des notes vocales sur mon téléphone N°2 et que j'ai reçu un appel sur mon téléphone n°1, j'ai rangé mon téléphone n°2 dans la poche intérieure de ma veste comme je le fais tout le temps sans malheureusement avoir eu le réflexe d'arrêter l'enregistrement de mes notes vocales, celui-ci a continué à enregistrer pendant plus de 3h00 le reste de ma journée, c'est donc 16h10 lorsque l'alarme de mon téléphone n°2 a sonné comme chaque jours pour que j'aie récupéré mes enfants à l'école sauf le mercredi, que je me suis rendu compte que l'enregistreur n'avait pas été arrêté, loin de moi l'idée de vous enregistrer à votre insu, mais c'est uniquement à cause de l'appel sur mon téléphone n°1 qui a engendré cette situation, bien évidemment sans votre autorisation je ne peux rendre public l'intégralité ou une partie de notre échange informel dans un cadre purement privé.

Alors Madame Souid, si vous pensez que j'ai diffamé sans jamais nommer qui que ce soit, si vous pensez que j'ai répandu des rumeurs, ragots qui ont jeté le déshonneur sur un ou plusieurs élus de votre majorité je vous invite fortement à saisir le Procureur au titre de l'article 40 pour obtenir justice et réparation, je me tiens avec mes conseils à disposition de la justice pour apporter toutes les preuves et témoignages en ma possession pour éclairer leur future décision.

Merci d'avance de vos réponses de manière simple et basique par VRAI ou FAUX.

Réponse de Imène SOUID

Monsieur Bouriachi, je ne vais pas répondre à vos injonctions de réponse par vrai ou faux. Vous ne décidez pas au sein de cette assemblée. Vous m'avez écrit, comme à l'ensemble de ce conseil, pour m'alerter sur des faits supposés dont la nature était extrêmement grave. La direction générale des services a auditionné 19 agents et aucun élément corroborant vos accusations n'en est ressorti. Je vous ai répondu par courrier en date du 22 mars. Les choses s'arrêtent là. Définitivement.

Avant de passer à la question suivante, je veux au nom de l'ensemble de la majorité municipale redire ma confiance, mon soutien et ma solidarité à Thierry Atlan.

Monsieur BOURIACHI, votre deuxième question

Madame Souid, alors que les Orlysiens ne trouvent pas de places en crèches municipales et départementales et que beaucoup sont sur liste d'attente, selon nos informations la DGS aurait obtenu une place à la structure Municipale les petits loopings, a-t-elle bénéficié d'un passe-droit?

Réponse de Imène SOUID

Monsieur Bouriachi, Madame la Directrice générale des services a effectivement obtenu une place en crèche dans le cadre de son recrutement.

Monsieur BOURIACHI, votre troisième question

Mr Radjough lors du dernier conseil municipal vous nous avez garanti qu'il n'y avait pas de clientélisme lors des promotions interne soit, selon certaines sources la Directrice de la culture au centre culturel sera promu avant la fin du mandat actuel au poste de DGA à la culture pouvez vous confirmer ou infirmer cette information ?

Réponse de Imène SOUID

Monsieur Bouriachi, il n'y a pas de poste de DGA à la culture. Vous êtes encore et toujours dans les rumeurs et de la désinformation.

Monsieur BOURIACHI, votre quatrième question

Madame Souid, grâce à la politique de suppression des places de stationnement sur la voie publique par votre majorité depuis toutes ces années, les professionnels de santé (infirmières ou Médecins) qui interviennent à domicile sont systématiquement verbalisés par la Police Nationale, pouvez-vous intervenir auprès du Commissaire pour qu'ils bénéficient de clémence de la part des agents de Police lorsque le caducée est apposé sur le pare brise.

Réponse de Imène SOUID

Monsieur Bouriachi, un stationnement en contravention est un stationnement en contravention qu'on ait un caducée ou pas.

Monsieur BOURIACHI, votre cinquième question

Madame Souid, combien de vidéo-verbalisations ont été réalisées en 2023, quel est le montant total des PV et quelle côte part en numéraire pour la ville ?

Réponse de Imène SOUID

En 2023, 1 784 vidéo-verbalisations ont eu lieu. Comme indiqué dans le compte administratif en page 13, la ville a perçu 337 172 € au titre des contraventions et amendes.

Monsieur BOURIACHI, votre sixième question

Madame Souid lors Conseil Municipal du 17 Novembre 2022 nous avons la notification de la décision suivante : 2022 – 471 - 19/09/2022 Conclusion d'un bail civil avec la société "MEDIATION EXPERTISES" (76100 ROUEN) pour des locaux situés 4 bis avenue de la Victoire à Orly. Loyer annuel de 6 560 € et charges mensuelles de 82 €, Puis lors du Conseil Municipal du 15 Décembre 2022 : 2022 – 606 - 15/11/2022 Modification de la décision n°d-DOM-2022/471 en date du 19 septembre 2022 portant conclusion d'un bail civil avec la société "MEDIATION EXPERTISES" pour des locaux situés 4 bis avenue de la Victoire à Orly. Charges mensuelles d'un montant de 80 €. La société MEDICATION EXPERTISES paye-t-elle toujours le loyer initialement prévu de 6560€ par an soit 546.66€ par mois ? Pour quelle superficie ? Pourquoi les charges sont passées de 82€ à 80€ ? Qu'entendez-vous par charges (électricité, chauffage, TOEM, etc..) ?

Réponse de Imène SOUID

La société Mediation, qui assure la médiation sociale sur notre ville, dispose bien d'un bail pour des locaux de 82 m2 dont elle paye le loyer. Les charges de 80 euros (il y a eu une erreur sur la rédaction de la décision) correspondent à un forfait de consommation des fluides.

Monsieur BOURIACHI, votre septième et dernière question

Madame Souid, la semaine dernière les députés de l'Assemblée Nationale ont approuvé une proposition de résolution qui «condamne la répression sanglante et meurtrière des Algériens commise sous l'autorité du préfet de police Maurice Papon le 17 octobre 1961», ouvrant ainsi la possibilité d'une commémoration Nationale pour cette dramatique page de notre histoire, depuis plusieurs années

des Maires de différents bords politique mais plus souvent identifié à Gauche commémorent cette date dans leur ville je citerai, Alfortville, Ivry sur seine, Vitry sur Seine, Choisy le Roi, Villejuif, Nanterre, Paris, Gennevilliers... Madame Souid allez vous inscrire cette date à l'agenda mémoriel de notre ville ou devons-nous attendre un changement de majorité municipale dans un futur proche pour espérer une telle décision ?

Réponse de Imène SOUID

Monsieur Bouriachi, nous inscrirons cette date à l'agenda mémoriel quand l'Élysée l'aura lui-même inscrit dans le calendrier officiel des commémorations.

*
* *

Vœu d'urgence présenté par la majorité du Conseil Municipal de la ville d'Orly contre la réforme du « choc des savoirs ».

Considérant le projet de réforme du « choc des savoirs » mené par le gouvernement actuel qui pose les bases du tri social au sein même de l'École républicaine,

Considérant la mise en place d'un accès conditionnel au lycée, qui reviendrait à acter le collège comme lieu de la fin de la scolarité obligatoire pour les plus fragiles,

Considérant que ce projet de réforme va immanquablement accentuer les inégalités scolaires en regroupant les élèves en fonction de leur niveau pour les cours de mathématiques et de français dès l'entrée au collège,

Considérant les répercussions de cette réforme sur les choix d'orientation et donc d'avenir de nos enfants,

Considérant que cette réforme remet en cause la liberté pédagogique des équipes éducatives en imposant des méthodes et des pratiques,

Considérant l'avis unanime du Conseil Supérieur de l'Éducation contre cette réforme rendu le 8 février 2024,

Considérant la mobilisation nationale ces dernières semaines des enseignants et des associations de parents d'élèves,

Considérant la mobilisation locale des enseignants et des associations de parents d'élèves à Orly qui se sont également rassemblés devant les collèges Robert Desnos et Robert Dorval dénonçant les dangers de cette réforme

Considérant les tensions déjà existantes dans le secteur de l'éducation avec la dégradation des conditions de travail des enseignants, l'insuffisance des moyens, le non-remplacement des professeurs absents, des classes surchargées et ce depuis le début de la rentrée scolaire,

Le Conseil municipal d'Orly :

Dénonce les fondements de cette réforme au détriment des élèves les plus fragiles et les plus défavorisés, s'opposant au principe même de l'école inclusive,

Affirme son plein soutien à la mobilisation en cours demandant l'abandon de cette proposition de réforme,

Interpelle le gouvernement sur la nécessité de prendre en considération les alertes répétées de la communauté éducative sur les dangers de cette réforme,

Soutient une réforme ambitieuse de notre éducation et un investissement massif pour l'École publique, offrant une éducation de qualité et garantissant la réussite de tous nos enfants sans exception.

Imène SOUID

Merci Madame BESNIET. Des demandes d'intervention ? Madame DURU BERREBI.

Nicole DURU BERREBI

Un projet ne signifie pas qu'il sera mis en œuvre.

Imène SOUID

Monsieur DI CICCIO.

Christophe DI CICCIO

N'ayant pas suivi ce dossier, je préfère m'abstenir par rapport à ce vœu. En effet, je cite : « *Considérant le projet de réforme du "choc des savoirs" mené par le gouvernement actuel qui pose les bases du tri social* » – qui le dit ça ? – « *au sein même de l'École républicaine* ». Est-ce qu'il s'agit d'un présupposé ou bien d'une réalité, d'un constat de votre part ?

Imène SOUID

Il s'agit d'un constat de l'ensemble des équipes enseignantes, des parents d'élèves et des élèves eux-mêmes.

Christophe DI CICCIO

Il s'agit d'une interprétation d'un projet de loi. Je regarderai plus en détail ce projet de loi et je préfère m'abstenir tant que je n'ai pas les tenants et les aboutissants.

Imène SOUID

Très bien. Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI

Le fond de cette réforme – aussi dingue que cela puisse paraître – vient d'une demande des professeurs. Mais il est très mal articulé et la forme est désastreuse. En effet, elle met dans un corridor quelqu'un qui ne pourra quasiment plus s'en sortir. Les dernières études ont montré que, dans une classe homogène (regroupant des niveaux faibles, moyens et forts), le niveau des élèves faibles remonte et celui des élèves forts reste stable, voire plus performant. Il y a une certaine interaction, une certaine communication, entre les enfants qui fait que ça passe mieux avec des mots plus simples que ceux d'une éducation dite descendante d'une éducation nationale décidée par des adultes, sans forcément avoir les mêmes éléments de langage. Ce que le gouvernement devrait entendre,

ce sont les parents d'élèves, les professeurs le corps administratifs et les enseignants qui vous disent que ce n'est pas bon. Car si vous faites quelque chose sans les gens, ça ne peut pas fonctionner. Par conséquent, nous soutenons cet appel, même si nous regrettons de ne pas y avoir été associés.

Mais il faut qu'on fasse des contre-propositions : continuer dans une logique de soutien, dans les groupes de niveaux. Je remarque que, lors des dernières vacances, vous avez organisé des sessions de remise à niveau et de soutien, qui étaient dans notre programme en 2020 et en 2014. Cependant, je continue de penser que, sur des temps bien précis, les groupes de soutien doivent exister par matière et être doublés, voire triplés. Je fais juste une comparaison très simple : en termes sportifs, si vous faites un groupe homogène, entre celui qui est sur un titre de champion de France et celui qui est sur un titre de champion du monde, il y a un nivellement par le bas. C'est pour ça qu'il faut accentuer sur des groupes de niveaux.

Imène SOUID

Je vous propose de faire ces propositions au gouvernement. En tous les cas, voilà le vœu qui est proposé par la majorité. Je vous propose de passer au vote.

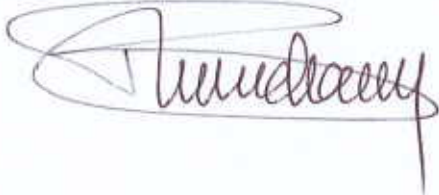
Adopté à l'unanimité

1 abstention : Christophe DI CICCIO

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal d'Orly est levée à 23 h 19.

Le secrétaire de séance

Thierry CHAUDRON



La Maire d'Orly

Imène SOUID



